

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

« **POUR PROCURER VOTRE GLOIRE** »

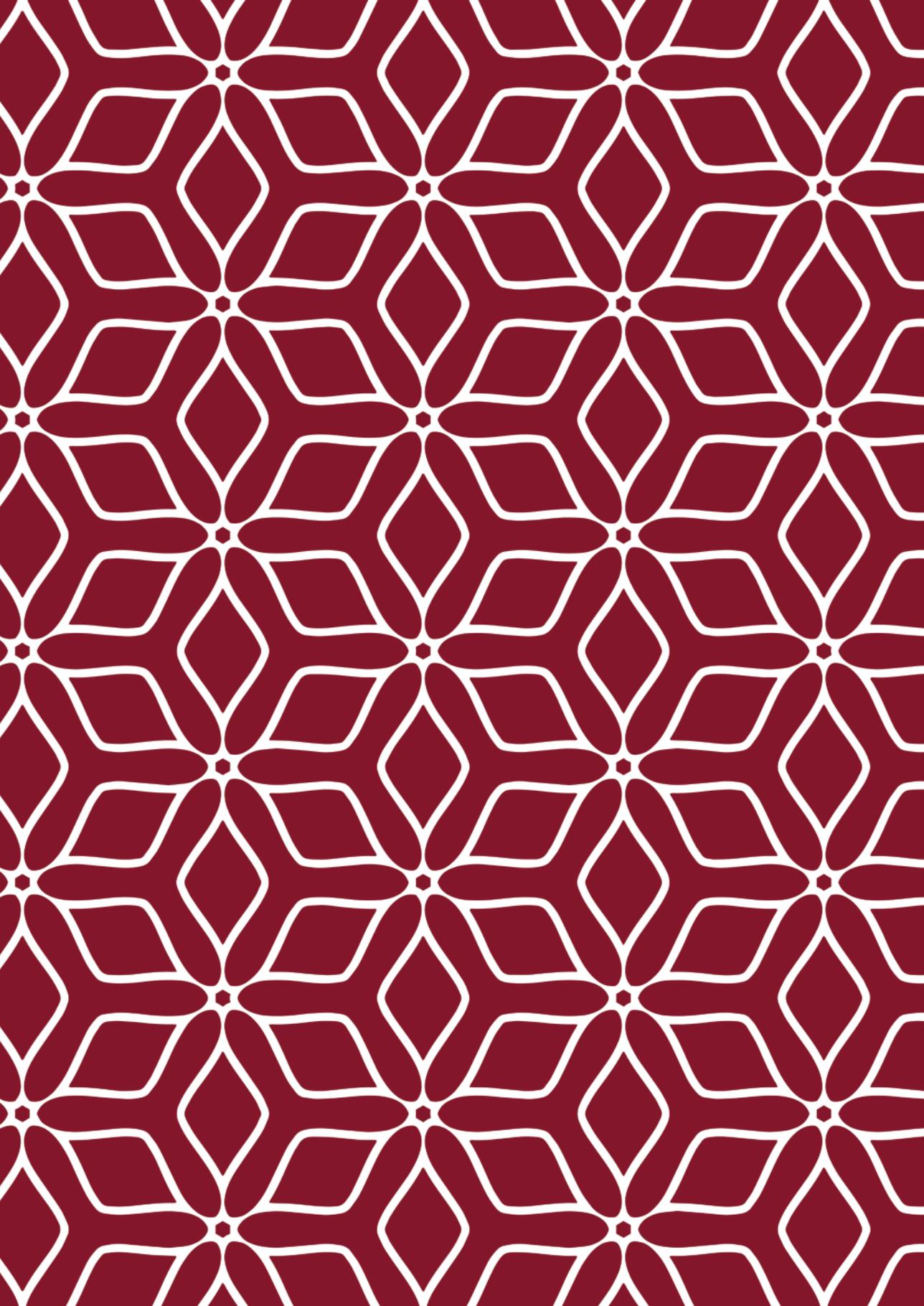
L'IDENTITÉ LASALIENNE,
D'APRÈS LES FORMULES DES VŒUX
DES FRÈRES

FRÈRE JOSEAN VILLALABEITIA, FSC

La  Salle

CAHIERS MEL

54



« *POUR PROCURER VOTRE GLOIRE* »

L'IDENTITÉ LASALIENNE
D'APRÈS LES FORMULES DES VŒUX
DES FRÈRES

CAHIERS MEL N. 54 - Décembre 2019
Institut des Frères des Écoles Chrétiennes
Secrétariat de l'Association et Mission

Éditeur : Fr. Nestor Anaya, FSC
nanaya@lasalle.org

Coordination éditoriale :
Mme Ilaria Iadeluca - Fr. Alexánder González, FSC
comunicazione@lasalle.org

Mise en page: M. Luigi Cerchi
lcerchi@lasalle.org

Service Communication et Technologie
Maison Généralice - Rome, Italie



CAHIERS MEL 54

« *POUR PROCURER VOTRE GLOIRE* »

L'IDENTITÉ LASALIENNE
D'APRÈS LES FORMULES DES VŒUX
DES FRÈRES

FRÈRE JOSEAN VILLALABEITIA, FSC

INTRODUCTION

Les Frères des Écoles Chrétiennes, fondés par saint Jean-Baptiste de La Salle en 1679, ont utilisé tout au long de leur histoire différentes formules pour faire leur profession religieuse. Bien que la structure fondamentale de chacune d'entre elle ait fidèlement respecté le schéma proposé par le Fondateur et les premiers Frères dans les premières années de la fondation (1691-1694), il n'en est pas moins vrai que le contenu de ce cadre permanent a varié sensiblement au fil du temps. Les dernières retouches sont venues précisément de l'avant-dernier Chapitre général de l'Institut, réuni au printemps 2007.

Une formule de vœux n'est pas n'importe quel texte, du moins chez les lasalliens. Parce que, dès le début, tout ce qui est essentiel à la consécration lasallienne, ce que sont et doivent être les disciples de La Salle, y est contenu : Dieu, les autres lasalliens (c'est-à-dire la communauté), l'école, les pauvres, la radicalité du don. Il s'agit donc d'un élément essentiel de notre patrimoine institutionnel, sur lequel il conviendrait de revenir plus souvent que nous le faisons habituellement.

Si nous prenons en compte toutes ces caractéristiques, nous devons en conclure que la formule lasallienne des vœux n'a pas changé comme ceci, par simple plaisir de modifier son apparence ou sa présentation, pour en obtenir une autre différente, par exemple, ou pour la rendre plus actuelle ou plus attrayante. Ces explications semblent quelque peu banales et ne convainquent pas. Ce qui est plus logique est de supposer que s'il a été décidé de modifier une formule de consécration lasallienne, c'est pour des raisons plus importantes : parce qu'à un moment donné, elle n'était plus aussi convaincante qu'auparavant, ou qu'il y avait d'autres raisons fortes qui le suggéraient.

De plus, le fait d'être des documents provenant directement de l'époque des origines de l'Institut, écrits de la main même du Fondateur, ayant une part significative dans l'histoire séculaire de notre Congrégation, inciterait encore plus à freiner les élans réformateurs pour conserver de si précieux documents tels qu'ils nous sont parvenus. Et, en effet, il faudrait être un lasallien très audacieux pour essayer de corriger Jean-Baptiste de La Salle lui-même.

Cependant, malgré la force de tous ces arguments, les formules lasalliennes des vœux ont évolué au fil du temps, ce qui signifie qu'il y avait des raisons très sérieuses de le faire. Lesquelles ?

La plus importante d'entre elles est, peut-être, le désir de voir se refléter avec précision dans le texte les piliers fondamentaux de l'engagement ; c'est-à-dire de décrire le mieux possible dans la formule de consécration le style de vie auquel on s'engageait lors de la signature. En ce sens, étant donné que les façons de comprendre la vie que menaient les lasalliens variaient, il n'y avait pas d'autre choix que de corriger certains aspects de la formule des vœux afin de mieux répondre à la nouvelle compréhension de leur existence que les Frères de La Salle avaient découverte.

L'objectif principal de ce cahier MEL est d'examiner l'évolution des formules lasalliennes des vœux, en ayant la conviction qu'il s'y cachent certaines des clés les plus importantes permettant de découvrir le sens que les lasalliens, qui les ont écrites à ce moment-là, donnaient à leur vie et comment ils le mettaient en pratique. À cet égard, la comparaison des modifications introduites entre deux formules consécutives nous donnera des indices très précieux pour comprendre ce que chaque modification cache. C'est ce que nous allons essayer de présenter, de façon nécessairement succincte, dans les pages qui suivent, en nous arrêtant, sur quelques points particulièrement significatifs, pour commenter le sens profond vers lequel les nouveaux textes étudiés s'orientaient.

Pour approfondir le texte et réfléchir

- Avez-vous déjà assisté à la profession d'un Frère ? Ou peut-être à celle d'un religieux d'une autre congrégation ? Avez-vous eu le sentiment d'être à un moment important de sa vie ? Qu'est-ce qui a le plus attiré votre attention au cours de cette célébration ?
- Vous-même, dans votre propre vie, vous avez déjà dû prendre un engagement important pour vous. Quels souvenirs vous viennent à l'esprit lorsque vous vous souvenez de cette expérience ? Vous souvenez-vous de la façon dont vous avez concrétisé votre engagement : par un document, une signature, une proclamation à voix haute, une prière ? Quelle importance a revêtu cet engagement dans votre vie ?

CHAPITRE I

LA FORMULE DU « VŒU HÉROÏQUE »

Cette formule date du 21 novembre 1691. Selon la tradition de notre Institut, le « vœu héroïque » aurait été préservé, comme un inestimable trésor personnel, par l'un de ses trois signataires : le Frère Gabriel Drolin. À son retour de Rome, en 1728, il le révéla au Frère Timothée, alors Supérieur général de l'Institut, qui aurait permis à Blain de l'utiliser dans la biographie du Fondateur qu'il avait commencé à écrire à cette époque à la demande des Supérieurs de la Congrégation.

Elle nous est ainsi parvenue : indirectement, à travers le principal des premiers biographes du Fondateur¹ ; nous n'avons aucune autre preuve écrite directe de son existence. L'appellation d'« héroïque », toujours classique chez les lasalliens, lui a probablement été conférée au vu des termes radicaux mentionnés dans l'un de ses paragraphes.

Si nous examinons le cadre général dans lequel il a été prononcé, nous nous rendons compte que le vœu héroïque est né dans des circonstances qui menaçaient dangereusement l'avenir de la petite communauté lasallienne naissante. C'était, en effet, le premier des nombreux problèmes sérieux que la longue histoire de l'institution lasallienne allait connaître.

La raison fondamentale de cette première crise doit être recherchée, sans doute, dans l'expansion de la première communauté lasallienne. Après environ neuf ans de travail scolaire intense dans la ville de Reims et ses environs proches, les Frères de La Salle venaient d'arriver à Paris en 1688. Pour cette jeune communauté, ce saut implique de s'établir dans deux centres d'activité importants séparés d'environ 150 kilomètres. Tout ce que ce transfert implique fait ressortir toutes les difficultés que la fragile institution lasallienne portait en elle et provoque une très grave crise qui affectera à la fois la communauté des Frères, leurs écoles et la personne qui, jusque-là, en a été le leader indiscutable. Tout cela est sur le point de mourir.

En effet, Jean-Baptiste de La Salle, un prêtre qui a presque quarante ans à l'époque, doit avoir le sentiment que tout est en train de s'effondrer. Il est sans aucun doute totalement déçu par tous ceux en qui il a placé sa confiance - Frères, curés, laïcs, autorités... - et il est sans doute tenté de penser que cet

¹ La biographie originale de J. B. BLAIN fut publiée en 1733. Nous reprendrons ici la *Reproduction photomécanique de l'édition originale* des Cahiers lasalliens 7 et 8, publiés à Rome en 1961. Pour le vœu héroïque Cf. CL 7 p. 313.

impressionnant exode personnel, qui s'est conclu lorsqu'il a quitté la maison familiale, renoncé au canonat et donné ses biens aux pauvres a été complètement vain. « Il se trouva au même état, à peu près, qu'il était dix ans auparavant, avec peu de Frères, sans presque avoir avancé son œuvre, et dans la crainte de la voir périr »², écrira Blain, de façon fort expressive, de cette période.

Mais, contre toute attente, ce qui aurait pu être un effondrement complet du projet lasallien va se transformer en un retournement de situation très bénéfique pour l'avenir de la jeune communauté en croissance ; c'est ainsi que sont faits les saints, car la réaction du Fondateur sera totalement différente de ce à quoi on pourrait s'attendre en semblables circonstances.

Et c'est ainsi que de La Salle ira voir deux Frères en qui il avait une totale confiance. Il les invitera à l'aider à fonder la nouvelle société par laquelle il veut transformer la communauté dans la crise qu'elle connaît alors. Pour ce faire, les trois devront s'engager de manière radicale dans cette entreprise audacieuse jusqu'à la mort, même si les conditions de subsistance deviennent inhumaines : Dieu y pourvoira...

Et le moyen choisi pour concrétiser tous ces rêves par un engagement concret est un vœu, que les trois hommes feront ensemble, sans autre témoin que Dieu, le 21 novembre 1691, en la fête de la présentation de Marie au temple. Dans cette société profondément chrétienne, où l'Église contrôlait presque tous les espaces personnels et sociaux, y compris ceux directement liés à l'éducation, domaine où le ministère lasallien se développait, nul ne peut s'étonner que ces trois Frères entièrement dévoués à l'œuvre choisiraient un vœu comme instrument concret d'engagement.

Un choix de ce genre n'avait rien d'étrange chez ceux qui voyaient Dieu agir de manière très active dans leur vie, Lui qui les appelait et même agissait avec délicatesse -comme le décrit, en définitive, Jean-Baptiste lui-même dans le Mémoire des commencements qui lui est attribué³ - pour les placer à l'endroit de la vigne qu'Il leur avait destiné. Un vœu, donc, qui prenait Dieu à témoin de l'engagement exigeant pris.

² *Ibidem*, p. 409.

³ « Dieu qui conduit toutes choses avec sagesse et avec douceur et qui n'a point coutume de forcer l'inclination des hommes, voulant m'engager à prendre entièrement le soin des écoles, le fit d'une manière fort imperceptible et en beaucoup de temps ; de sorte qu'un engagement me conduisit dans un autre, sans l'avoir prévu dans le commencement. » Cf. Cahiers lasalliens 7, p. 169.

Mais il ne s'agissait pas d'un vœu comme ceux que faisaient les autres ordres religieux, car il ne semble pas que de La Salle et ses compagnons aient été convaincus que la solution aux difficultés auxquelles ils étaient confrontés était que leurs enseignants deviennent des sortes de bénédictins ou franciscains, par exemple, ou d'autres religieux bien connus à cette époque à Reims ou à Paris. Le vœu héroïque était censé être quelque chose de très différent, une profession particulière, pour plusieurs raisons :

1. Parce qu'il s'agissait de vœux privés⁴, qui n'opéraient que dans le domaine de leur relation personnelle avec Dieu, - dans leur conscience, pour le dire autrement, - et qu'au sein de leur très petite communauté des trois profès. Notons, à cet égard, que les verbes sont toujours au pluriel et que la formule engage les trois de manière radicalement communautaire : « quand même nous ne resterions que nous trois » ou « de faire unanimement et d'un commun consentement, tout ce que nous croirons en conscience ... »⁵
2. Parce qu'il ne s'agissait pas des trois vœux de pauvreté, chasteté et obéissance, classiques parmi les religieux de cette époque : ceux-ci ne figureraient pas chez les Frères avant 1725, après la réception officielle de la Bulle papale d'approbation. Cela peut vouloir dire que ces Frères - du moins à ce moment-là - n'avaient pas l'intention de devenir religieux comme les autres, bien qu'il faille ajouter qu'ils voulaient, certes, se consacrer à Dieu de manière radicale ; mais ils voulaient sûrement le faire différemment des autres religieux bien connus à cette époque. Car pour entrer dans ce qu'on appelait « l'état religieux », la condition essentielle était de prononcer ces trois vœux classiques ; mais les lasalliens, qui les respectaient strictement dans leur vie quotidienne, ne semblaient pas vouloir les professer officiellement et ainsi devenir des religieux comme les autres. Au contraire, le seul vœu - ou les deux seuls vœux, si nous préférons être plus précis- qu'ils font dans la formule sont ceux d'union et d'association. N'oublions pas non plus que, selon ses biographes, des Frères avaient tenté quelques années auparavant de faire un vœu perpétuel de chasteté, mais que le Fondateur les en avait dissuadé.⁶

⁴ Nous ne parlons pas ici en termes canoniques, même si du point de vue strictement légal le qualificatif serait également valide.

⁵ Cf. La formule littérale complète du vœu héroïque (CL 7 p. 313, note 1).

⁶ Cf. CL 7, p. 235.

3. Parce que c'était une consécration à Dieu, en communauté, marquée de manière radicale par l'engagement apostolique de promouvoir des écoles chrétiennes et gratuites. La seule chose qui justifiait cet acte de consécration à Dieu était le désir de s'engager plus fermement dans le projet d'école qu'ils avaient entre les mains depuis plus d'une décennie et qui menaçait maintenant de se perdre. Avec cet engagement par vœu ils semblaient vouloir dire : les choses vont mal et nous risquons de sortir de notre chemin en cherchant la sécurité ; Dieu nous en préserve ...

Après cette introduction polyédrique, qui aide à mieux comprendre le contenu et la portée du vœu héroïque, le moment est venu de le lire dans son intégralité. Voici donc le texte du vœu héroïque :

Très sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, prosternés dans un profond respect devant votre infinie et adorable Majesté, nous nous consacrons entièrement à vous, pour procurer de tout notre pouvoir et de tous nos soins l'établissement de la Société des Écoles Chrétiennes, en la manière qui nous paraîtra vous être la plus agréable et la plus avantageuse à ladite Société.

Et pour cet effet, moi Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, moi Nicolas Vuyart et moi Gabriel Drolin, nous dès à présent et pour toujours jusqu'au dernier vivant, ou jusqu'à l'entière consommation de l'établissement de ladite Société, faisons vœu d'association et d'union pour procurer et maintenir ledit établissement, sans nous en pouvoir départir, quand même nous ne resterions que nous trois dans ladite Société et que nous serions obligés de demander l'aumône et de vivre de pain seulement.

En vue de quoi nous promettons de faire unanimement et d'un commun consentement, tout ce que nous croirons en conscience et sans aucune considération humaine être pour le plus grand bien de ladite Société.

Fait ce vingt-unième novembre, jour de la Présentation de la très sainte Vierge 1691. En foi de quoi nous avons signé⁷.

⁷ Cf. CL 7, p. 313.

À première vue, on constate que la formule est structurée en quatre paragraphes, dont le dernier n'est rien de plus que la clôture logique d'un document de ce style, avec la date, la ratification finale de l'engagement et la signature ; par conséquent, nous n'y reviendrons pas ni dans cette formule, ni dans les autres. Nous tenterons donc de déchiffrer le sens profond du texte dans les trois autres paragraphes, qui feront l'objet de notre analyse.

Notons également que le deuxième paragraphe commence par les mots « *et pour cet effet* », c'est-à-dire que ce qui suit va expliquer ce qui a été présenté dans les phrases du premier paragraphe. De même, le troisième paragraphe commence par l'expression « *en vue de quoi* », qui constitue la conclusion pratique de ce qui a été expliqué dans le paragraphe précédent. À partir de ces détails rédactionnels, nous pouvons déjà indiquer que le premier paragraphe marque fortement le reste de la formule, qui se limitera à expliquer et à extraire progressivement les conséquences de plus en plus concrètes de ce qui précède. Il faut souligner quelque chose de semblable en ce qui concerne le deuxième paragraphe et sa prépondérance sur le troisième. Le contenu précis de chaque paragraphe ne fait que confirmer ces intuitions. Ainsi, les trois paragraphes apparaissent dans un ordre de priorité précis et doivent donc être lus : en commençant par le premier, dont le contenu est expliqué dans le deuxième, pour conclure par le troisième.

Le critère pour ordonner les paragraphes ne serait pas exactement leur l'importance dans l'ensemble du texte, car les trois paragraphes sont importants, mais plutôt leur ordre d'apparition. En d'autres termes, faute de lire le premier paragraphe, il est impossible de comprendre parfaitement ce qu'explique et implique le deuxième paragraphe, sinon on risquerait de le faire de manière erronée. Et, tout aussi logiquement, le troisième paragraphe ne pourrait être interprété correctement sans avoir lu et compris, dans leur ordre spécifique, les deux paragraphes précédents.

Puisque nous parlons de la formule du « vœu », c'est-à-dire d'une promesse faite à Dieu - même si elle impliquait directement les autres lasalliens qui partageaient l'engagement, bien sûr, et qu'elle le faisait de façon très intense, comme il ressort de la lecture des différents paragraphes du document- il est logique que la formule commence par un texte s'adressant directement à Dieu, le célèbre « *Très sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, prosternés dans un profond respect devant votre infinie et adorable Majesté, nous nous consacrons entièrement à vous, pour... en la manière qui nous paraîtra vous être*

la plus agréable.... » En aucun cas il ne pouvait en être autrement venant de celui dont nous savons, parce que lui-même nous le dit, qu'il se tournait vers Dieu quand les choses allaient mal, répétant ces paroles du prophète Habacuc : « Seigneur, c'est ton œuvre »⁸. Le vœu est une promesse adressée d'abord à Dieu et, bien entendu, Dieu doit être le seul protagoniste des premières lignes du texte.

En fait, comme nous l'avons relevé plus haut, cette introduction marque fortement le contenu du reste du document. C'est, pour ainsi dire, une façon de reconnaître que c'est Dieu, et Lui seul, qui a dirigé de La Salle et ses compagnons vers une vocation apostolique éducative. Bien qu'ils soient plongés dans la nuit, l'assurance que cette vocation particulière vient de Dieu ne les a pas abandonnés⁹ : ils souhaitent continuer sur la même voie, soutenus par la conviction intérieure commune de répondre à la volonté de Dieu ; ils savent que leur mission est l'œuvre de Dieu et, qu'en conséquence, ils ne peuvent en aucun cas l'abandonner.

C'est, si l'on veut, une façon de reconnaître que ce Dieu vivant, qui s'est manifesté de mille manières au début de l'aventure des écoles chrétiennes et gratuites - nous connaissons l'interprétation spirituelle que le Saint fait de ce qui s'est passé¹⁰ - continue à être là, très présent dans le brouillard, les invitant à la créativité apostolique et leur donnant force et lumière pour répondre de façon adéquate aux exigences de la mission. En ce sens, comme se plaisait à le souligner le Frère Michel Sauvage, le vœu de 1691 est un « pari transcendant », un « acte d'espoir théologique »¹¹.

Cependant, en commençant la formule de vœu par cet appel très direct à Dieu et à la transcendance, ces trois Frères du vœu héroïque ne restent pas dans les nuages de l'abstrait, du théorique ou du soi-disant strictement

⁸ De La Salle répétait une partie de la traduction latine traditionnelle de Habacuc 3,2 : « Domine, opus tuum ».

⁹ Le Saint de La Salle répètera, d'une façon ou une autre jusqu'en 43 occasions que c'est Dieu qui a placé les Frères dans leur emploi.

¹⁰ Voir note 3 de ce Cahier MEL.

¹¹ Une grande partie du commentaire que nous faisons ici s'inspire de toute l'œuvre du Frère MICHEL SAUVAGE. Pour donner une source brève et précise des idées avancées, on peut consulter les six fiches *lasalliana*, 49, 14-D-115 à 19-D-120, qui ont pour titre générique « Mieux comprendre l'association lasallienne ».

« spirituel »¹². Non. Si la formule commence par un appel explicite à la transcendance, immédiatement après, à la fin du premier paragraphe et, surtout, dans le deuxième, elle atterrit dans le concret de la vie et de l'histoire pour s'engager dans la promotion des écoles chrétiennes pour les pauvres, dans des conditions si radicales qu'elles impressionnent encore plus lorsque l'on connaît les circonstances difficiles vécues à Paris au cours de ces années 1690 et 1691: la faim et la misère partout : « *Et pour cet effet, moi Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, moi Nicolas Vuyart et moi Gabriel Drolin, nous dès à présent et pour toujours jusqu'au dernier vivant, ou jusqu'à l'entière consommation de l'établissement de ladite Société, faisons vœu d'association et d'union pour procurer et maintenir ledit établissement, sans nous en pouvoir départir, quand même nous ne resterions que nous trois dans ladite Société et que nous serions obligés de demander l'aumône et de vivre de pain seulement.* » Au vu de telles conditions, il faut convenir que le premier lasallien qui a proposé l'adjectif « héroïque » pour ce vœu ne manquait pas de raisons de le faire.

Ainsi, on peut voir apparaître ici très explicitement le vœu concret - ou les deux vœux, comme on veut- d'union et d'association pour la création des écoles, premier vœu d'association connu dans l'Institut, bien que du point de vue canonique ce ne soit qu'un simple vœu privé, qui n'affecte que la conscience de chacun. En ce qui concerne ce point, on sait qu'au moins plusieurs Frères avaient déjà prononcé un vœu d'obéissance - mais non d'association - pour une seule année, au moins en 1686 et en 1687¹³.

Par conséquent, si le premier paragraphe faisait explicitement référence - parce que Dieu est implicitement présent dans toute la formule - à la transcendance, après avoir lu le deuxième, il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'une « transcendance incarnée », d'une « mystique historique », d'une espérance basée sur des signes très tangibles, très humains, de chair et de sang, pour ainsi dire, essayant de fondre et d'harmoniser de manières différentes ces deux aspects de notre vie de Frère en apparence opposés : le transcendant et l'historique.

¹² Toutes les œuvres apostoliques doivent aussi être « spirituelles », en ce sens qu'elles doivent être motivées par l'Esprit, être réalisées en réponse à son inspiration, en essayant d'être « fidèles à ses motions ».

¹³ Cf. *CL* 7, p. 237.

Dans le troisième paragraphe, l'engagement de consolider cette structure d'animation des écoles gratuites est défini plus précisément : « *En vue de quoi nous promettons de faire unanimement et d'un commun consentement, tout ce que nous croirons en conscience et sans aucune considération humaine être pour le plus grand bien de ladite Société.* » Comme on le voit, c'est fondamentalement l'engagement de promouvoir ensemble un rêve, un désir, un plan, un projet dont ils étaient convaincus qu'il venait de Dieu lui-même. Et, pour le concrétiser, ils se proposaient de toujours agir ensemble, en discernant en communauté et, bien entendu, à partir de la foi et de l'espérance, conditions ou critères indispensables écrits dans les lignes précédentes de la formule.

Pour résumer ce qui vient d'être commenté, nous pouvons définir de façon simple le vœu héroïque comme l'engagement d'une relance pleine d'espérance de la mission lasallienne. Les trois Frères qui le font avaient déjà une certaine expérience dans l'institution, et par le vœu héroïque, soutenus par leur conviction commune que Dieu les appelait à œuvrer pour les enfants pauvres dans les écoles, ils veulent reprendre des forces neuves, assurer la solidité et l'avenir de leur petite communauté apostolique. Le vœu de 1691 ravive l'espérance du début, lui donne une nouvelle vigueur et transfère ce souffle également à Paris. Par le vœu héroïque cette fragile communauté lasallienne naissante renaît avec force quel est son projet fondamental et, ainsi, elle s'ouvre à l'avenir d'une mission à nouveau entrevue et acceptée. C'est, pourrait-on dire, une façon prophétique de gérer la crise : fondée sur de solides convictions intérieures et une générosité sans limite au service des écoles gratuites.

Dans cet ordre d'idée, nous remarquons qu'aucune interdiction concrète n'est liée au vœu héroïque, comme c'était habituellement le cas pour les vœux de ce type. Ceci, parce que la fidélité à la voie tracée ne consistera pas à remplir obligatoirement certains devoirs fixés une fois pour toutes, mais à développer, de manière créative et adaptée à chaque instant et lieu, une série de réponses neuves qui s'avèrent efficaces pour traiter les problèmes de la jeunesse défavorisée.

En définitive, le vœu héroïque crée une responsabilité devant Dieu et devant ses autres Frères et développe, en chaque lasallien qui y souscrit, un profond sentiment d'appartenance à l'institution qu'ils fondent. Le contexte général dans lequel s'inscrit l'engagement de ces Frères est la conviction de répondre à un appel de Dieu qui les invite à étendre le Royaume de Dieu dans les écoles.

Pour approfondir le texte et réfléchir

Contexte historique

1. Imaginez les problèmes qui ont pu survenir au sein de la communauté lasallienne après le voyage de Reims à Paris, deux centres de mission importants séparés à cette époque - il est très important de considérer l'état des communications d'alors - d'environ 150 km. Gardons à l'esprit que jusqu'au vœu héroïque, le chef de la communauté n'était que Jean-Baptiste de La Salle. Que peut signifier la profession du vœu héroïque dans ce contexte ?
2. Étudiez, en particulier, deux problèmes très graves que durent affronter les premiers lasalliens de Paris, à partir de 1688, trois ans avant la profession du vœu héroïque :
 - La relation avec le curé de Saint-Sulpice, responsable, en dernier, des écoles des Frères, qui appartenaient à cette paroisse.
 - La relation avec les maîtres des petites écoles et les maîtres écrivains, qui ont vu leur entreprise mise en péril par l'engagement des lasalliens de dispenser gratuitement leurs cours.
3. Dans les Œuvres complètes du Fondateur, consultez le document *Mémoire sur l'habit*¹⁴, écrit à la veille de prononcer le vœu héroïque. Dans les premiers paragraphes (de MH 0.0.1 à MH 0.0.10), vous pouvez lire une description de ce qu'était la communauté lasallienne à cette époque. Lisez-les avec attention : Que saviez-vous déjà et que vous ont-ils appris ? Qu'est-ce qui vous surprend le plus ? Choisissez une phrase synthétisant ce que vous avez lu.

¹⁴ *Œuvres complètes...*, MH, pp. 53-58.

Pour approfondir le texte

1. Essayez d'expliquer, avec vos propres mots, ce qu'est un vœu religieux et une profession des vœux. Découvrez quels sont les trois vœux que les religieux ont professés dans l'Église pendant de nombreux siècles ; à votre avis quel objectif poursuivent-ils ? Qu'est-ce qui vous permet de l'affirmer ? Compte tenu de ces dernières données, pourquoi le texte dit-il du vœu héroïque qu'il n'est pas de ceux que font les religieux de nombreux ordres et congrégations religieuses ?
2. Résumez, en très peu de mots, l'engagement qu'ont pris les trois Frères par la profession du vœu héroïque qu'ils ont signée ; pour mieux le comprendre, vous pouvez lire attentivement le deuxième paragraphe de la formule de vœu. Qu'en pensez-vous ? S'agit-il d'un seul engagement ou plutôt de deux ? Expliquez un peu.
3. Si vous regardez de près la formule du vœu héroïque, il n'y a pas que des engagements concrets ; on y propose aussi un moyen très concret de les mettre en pratique. Quel est-il ? Vous pouvez le trouver dans le troisième paragraphe. Cette manière d'agir vous suggère-t-elle une indication précise pour notre réalité lasallienne actuelle ?
4. Ce vœu a toujours été connu chez les lasalliens comme le « vœu héroïque », certainement à cause des conditions héroïques de l'engagement que les lasalliens ont pris quand ils l'ont professé. Quelles sont ces conditions héroïques ? Où les voit-on ? Que peuvent-elles signifier par rapport au contexte historique dans lequel le vœu héroïque a été prononcé ?

Clés de l'identité lasallienne

1. Depuis le début de l'Institut, la mission lasallienne a toujours été étroitement liée aux écoles chrétiennes et gratuites.
2. Dès les premiers moments de l'histoire de notre Institut, les lasalliens veulent mettre en œuvre nos décisions « à l'unanimité et d'un commun accord », ce qui est la façon concrète d'agir ensemble et par association.

CHAPITRE II

**LA FORMULE DE PROFESSION
DE 1694**

Outre son profond sens spirituel, nourriture de base qui a alimenté les lasalliens à toutes les époques, la formule du vœu héroïque présente certaines caractéristiques qui la rendent particulièrement attrayante :

- tout d'abord, bien que nous ne possédions pas le document lui-même, c'est la première formule de vœux et elle a ouvert une voie de fécondité spirituelle et apostolique qui n'a jamais cessé de porter ses fruits ;
- de par sa simplicité : un vœu simple, ou deux, si on préfère, association et union, qui vont dans la même ligne et sont parfaitement complémentaires ;
- une formule très directe, qui va droit au but sans ornements ni fioritures : « *pour procurer de tout notre pouvoir et de tous nos soins l'établissement de la Société des Écoles chrétiennes* » ;
- à cause de sa radicalité empreinte de réalisme : « *de pain seulement ... demander l'aumône ... même si nous resterions que nous trois ...* », ce qui indique que ces gens courageux étaient prêts à aller jusqu'au bout.
- pour le sens communautaire intense qui se manifeste, avec les verbes au pluriel et l'engagement de toujours agir ensemble et unis, associés.

Cependant, bien que l'on orne le vœu héroïque de tant de perles, la profession prononcée par treize Frères le 6 juin 1694, solennité de la Sainte Trinité cette année-là, est - au moins du point de vue historiographique - bien plus importante, car les documents signés par chacun de ses protagonistes nous sont parvenus, avec le texte de leur engagement. Ainsi, bien que nous ne sachions pas exactement comment les événements se sont produits, car les premiers biographes du Fondateur en donnent des versions différentes, nous savons avec certitude que la profession a eu lieu à Vaugirard, près de Paris ; nous connaissons aussi les noms, avec les signatures correspondantes, de ceux qui ont scellé leur consécration ce jour-là et le texte exact du document par la lecture en public duquel ils se sont engagés. C'est ce texte précisément que nous allons commenter.

De plus, l'acte d'élection du Supérieur, signé le lundi 7 juin 1694 par les douze¹⁵ Frères de la veille qui ont élu et reconnu le treizième du groupe comme Supérieur, est également aux archives de l'Institut lasallien. Comme indiqué dans cet acte, ces lasalliens se sont engagés à rester toujours laïcs et à ne plus accepter à l'avenir, en tant que Supérieur, ceux qui n'auraient pas fait les mêmes vœux qu'eux. En ce sens, au moment d'être élu, Jean-Baptiste de La Salle n'était que l'exception qui devait confirmer une règle générale qui serait désormais toujours respectée, jusqu'à aujourd'hui. En fait, il est bien connu que, peut-être pour cette raison, Jean-Baptiste de La Salle a toujours été considéré et aimé par les lasalliens en tant que Père et Fondateur ; cependant, Frère Barthélemy, successeur du Fondateur à la tête de la Congrégation en 1717, a toujours été présenté comme premier Supérieur général, alors que de La Salle a exercé les fonctions de Supérieur général pendant près de quarante ans¹⁶, avec ou sans nomination explicite.

Les tests, les analyses d'experts et comparaisons de différents types auxquels tous ces manuscrits ont été soumis confirment par contre leur authenticité. Nous pouvons donc être raisonnablement certains que la formule de profession mentionnée et l'acte d'élection du Supérieur que nous possédons sont les mêmes documents que nos prédécesseurs lasalliens ont écrits et signés en 1694.

Les circonstances dans lesquelles se déroule la consécration de 1694 ne doivent pas être très différentes de celles, si dramatiques, du vœu héroïque, car - et plus encore à cette époque qu'aujourd'hui où les choses changent beaucoup plus vite - en deux ans et demi, il était très difficile que la situation s'améliorât sensiblement. Cependant, certains spécialistes pensent que les conditions n'étaient peut-être plus aussi anxiogènes que celles de 1691, notamment en raison du fait que la formule ne parle plus de rester à trois dans la Société : en supprimant une telle référence, ces lasalliens semblaient afficher leur conviction d'avoir de meilleures chances de croître en nombre. D'autres pensent que, dans le fond, rien n'a changé : la formule est simplement devenue plus solennelle, mieux travaillée; et, en ce sens, les

¹⁵ Il n'y a en réalité que onze signatures, car il semble qu'un Frère soit parti sans signer le document.

¹⁶ Cf. GEORGES RIGAULT, *Histoire Générale de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes. Tome I : L'œuvre religieuse et pédagogique de saint Jean-Baptiste de La Salle*, Librairie Plon, Paris, 1937, p. 412.

détails que nous soulignons ne seraient qu'un élément de plus du phénomène, qui ne devrait pas nous amener à tirer des conséquences trop définitives.

Quoi qu'il en soit, la formule de 1694, dans sa structure générale et son ossature interne, est semblable à celle du vœu héroïque : quatre paragraphes, au contenu général comparable, bien que certaines précisions soient assez différentes, comme nous le verrons. Pour l'interpréter dans la même ligne, nous devrions donc nous replacer dans le schéma déjà connu de « transcendance incarnée » ou « mystique historique » dont nous parlions à propos du vœu héroïque. Pour des raisons identiques et en les appliquant aux mêmes circonstances apostoliques et scolaires que nous avons soulignées dans ce commentaire.

Une fois tous ces détails signalés, qui définissent mieux certains aspects du contexte dans lequel nous devons évoluer lorsque nous l'examinons, nous pouvons maintenant mieux connaître en détail la formule de consécration du 6 juin 1694. En voici donc la formule complète :

Très sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, prosterné dans un très profond respect devant votre infinie et adorable Majesté, je me consacre tout à vous pour procurer votre gloire autant qu'il me sera possible et que vous le demanderez de moi.

Et pour cet effet, je, Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, promets et fais vœu de m'unir et demeurer en Société avec les Frères Nicolas Vuyart, Gabriel Drolin, Jean Partois, Gabriel Charles Rasigade, Jean Henry, Jacques Compain, Jean Jacquot, Jean-Louis de Marcheville, Michel-Barthélémy Jacquinot, Edme Leguillon, Gilles Pierre et Claude Roussel, pour tenir ensemble et par association les écoles gratuites, en quelque lieu que ce soit, quand même je serais obligé pour le faire de demander l'aumône et de vivre de pain seulement, ou pour faire dans ladite Société ce à quoi je serai employé soit par le corps de la Société, soit par les Supérieurs qui en auront la conduite.

C'est pourquoi, je promets et fais vœu d'obéissance tant au corps de cette Société qu'aux Supérieurs qui en auront la conduite, lesquels vœux tant d'association que de stabilité dans ladite Société, et d'obéissance, je promets de garder inviolablement pendant toute ma vie.

*En foi de quoi je l'ai signé. À Vaugirard, le 6 juin, jour de la fête de la Très Sainte Trinité de l'an mille six cent quatre-vingt-quatorze.*¹⁷

Dès le départ, on peut déjà constater qu'il s'agit en réalité d'une formule très similaire à celle du vœu héroïque, bien qu'il ne faille pas négliger certains changements.

Les premières modifications se trouvent dans le premier paragraphe. Bien que les formules des deux professions commencent de la même manière: « *Très Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit...* », il y a ensuite quelques changements significatifs. L'un d'eux est qu'on utilise les verbes au singulier, tendance qui sera maintenue tout au long du texte de 1694 ; c'est-à-dire qu'il ne se lit plus « *nous nous consacrons entièrement à vous* » mais « *je me consacre entièrement à vous* ». Différence pertinente dont nous ne discuterons cependant que lors de l'analyse du deuxième paragraphe, car nous y trouvons d'autres détails spécifiques qui nous aideront à mieux comprendre la teneur plus ou moins communautaire de la formule de 1694.

La deuxième différence dans ce premier paragraphe est le changement de ce que nous pourrions appeler le but apostolique de la consécration. Et si, dans le vœu héroïque, il était dit « *pour procurer de tout notre pouvoir et de tous nos soins l'établissement de la Société des Écoles chrétiennes, en la manière qui nous paraîtra vous être la plus agréable et la plus avantageuse à ladite Société* », maintenant, il est simplement indiqué « *pour procurer votre gloire autant qu'il me sera possible et que vous le demanderez de moi* ». Nous remarquons que, dans les deux cas, la citation commence par l'expression « *pour procurer* », qui établit une relation indéniable entre les deux expressions ; et, par conséquent, aussi entre les premiers paragraphes des deux formules ... pour le moins.

Il est évident que la formulation a été grandement simplifiée : le nombre de mots utilisés a été réduit de presque un tiers. Mais, surtout, l'objectif fondamental de l'engagement lasallien, la « *gloire de Dieu* » est explicitement énoncé, alors que le vœu héroïque visait à promouvoir un travail très matériel, très humain et précis : « *la Société des Écoles chrétiennes* ».

¹⁷ Cf. *Œuvres complètes...*, p. 61.

Mais, en y réfléchissant bien, est-ce vraiment le cas, comme nous l'avons expliqué ? Ou n'est-ce pas plutôt que les deux formulations font référence à la même réalité, même si elles utilisent des expressions littéraires concrètes différentes ? Ne serait-ce pas que pour ces premiers Frères créer, assurer, promouvoir la Société des Écoles chrétiennes ne soit rien d'autre, en définitive, qu'un moyen - celui qu'ils avaient choisi - de s'engager de façon institutionnelle à rechercher la gloire de Dieu ? Je pense qu'il est parfaitement légitime et cohérent d'interpréter les choses de cette façon¹⁸. En le faisant, nous conjuguerions à nouveau et en même temps - peut-être sans nous en rendre compte - les clés « transcendantes » et « incarnées » dont nous avons parlé plus haut, ce qui, en passant, nous aiderait à justifier l'extrême importance que les lasalliens donnent à l'esprit de foi, qui est très certainement l'aspect le plus particulier, le plus caractéristique et aussi, sans doute, le plus important de la spiritualité lasallienne.

« L'esprit de cet Institut est premièrement un esprit de foi qui doit engager ceux qui le forment à ne rien envisager que par les yeux de la foi, à ne rien faire que dans la vue de Dieu, à attribuer tout à Dieu¹⁹ », écrivait Jean-Baptiste de La Salle dans la Règle destinée à ses Frères, pour les inviter à toujours avoir le regard de Dieu lors de l'analyse de la réalité, afin de les encourager à toujours préférer le point de vue divin, les critères de l'Esprit. Une spiritualité imprégnée d'esprit de foi, liée à l'attention fréquente portée à la présence de Dieu, où qu'ils se trouvent, devaient constituer les deux instruments essentiels pour ne jamais oublier que leur ministère, aussi séculier et laïque qu'il puisse paraître aux regards et aux critères peu accoutumés au spirituel, n'était, en somme, autre qu'une réponse généreuse à l'invitation de Dieu d'étendre son Royaume dans le monde des écoles.

En d'autres termes, l'esprit de foi devrait être le pont essentiel permettant de relier ces deux rives principales de toute approche lasallienne : la volonté de Dieu, la transcendance, la mystique, d'une part, à ce que les apôtres lasalliens portent chaque jour de leurs mains à l'école, avec les élèves et leurs parents, partageant peine et satisfaction avec leurs collègues; c'est-à-dire leur histoire et leur incarnation, d'autre part. L'esprit de foi est ce qui nous permet d'être sur les deux rives en même temps; celui qui donne un sentiment

¹⁸ Que les deux expressions commencent par les paroles « *pour procurer* » ne peut être une simple coïncidence...

¹⁹ *Œuvres Complètes* RC 2,2, p. 3.

d'éternité - comme on le disait autrefois - à tant d'efforts quotidiens apparemment si foncièrement matériels et même si insignifiants ; celui qui nous incorpore, à partir de nos travaux quotidiens, à ce grand rêve de Dieu qui est son royaume, en particulier parmi les enfants et les jeunes dans le besoin, dans le milieu de l'éducation ; celui qui nous donne un rôle si important dans l'œuvre de Dieu; celui qui nous fait prendre conscience que nous sommes des instruments de Dieu, de l'extrême importance des tâches que nous accomplissons, même si elles semblent n'être que matérielles et partie de notre histoire et uniquement humaines.

À la lumière de l'esprit de foi lasallien, la finalité de la consécration lasallienne n'aurait donc pas varié de 1691 à 1694, même si certains indices, examinés à la hâte, voulaient nous convaincre du contraire. Ses deux expressions, apparemment différentes, précisées dans les deux premiers paragraphes du vœu héroïque et de la formule de 1694, ne seraient que deux formulations différentes du même objectif principal : rechercher la gloire de Dieu en promouvant, de la meilleure façon possible, les écoles chrétiennes au service des enfants pauvres.

Le deuxième paragraphe de la formule a beaucoup évolué et est devenu encore plus clair. D'une part, nous y voyons que, bien que les verbes soient au singulier, il ne fait aucun doute que les Frères qui s'engagent le font avec les autres confrères de consécration, au point d'écrire tous leurs noms un à un. Par conséquent, ce n'est pas simplement un engagement envers Dieu et exclusivement pour Dieu ; c'est aussi un engagement envers le reste des Frères qui signent la profession. Nous sommes donc confrontés à un engagement communautaire intense, une promesse faite à Dieu et au reste des Frères, dont les noms apparaissent littéralement, un à un, sur les documents signés par chaque profès. Pour cette raison, ce changement du pluriel au singulier que nous avons noté dans le premier paragraphe peut être trompeur si le reste de la formule n'est pas soigneusement considéré. Car, comme on peut le voir dans le deuxième paragraphe, ce vœu est un engagement on ne peut plus communautaire.

En poursuivant la lecture attentive de ce deuxième paragraphe, outre les noms des profès et les conditions de radicalité semblables à celles du vœu héroïque que nous avons commenté plus haut, nous verrons qu'une expression très semblable se répète: « *de m'unir et demeurer en Société* » au

début, et « *ensemble et par association* » ensuite. Que peut signifier concrètement cette expression, ce que l'on pourrait appeler ce traditionnel « binôme lasallien » ?

Le Frère Michel Sauvage l'a interprétée²⁰ comme l'expression d'une tension féconde entre la Société (« *demeurer en Société* », « *par association* »), que le vœu définit et réalise, et les diverses communautés locales (« *tenir ensemble* », « *par association* »), chargées de développer une action scolaire commune sur le terrain, sur chaque site, chacune, cependant, de façon différente et particulière. En d'autres termes, l'association lasallienne, qui remplit une seule mission, est réalisée dans différentes écoles, environnements et situations, par l'intermédiaire de communautés locales dont les membres travaillent ensemble, unis dans une même activité scolaire, même s'ils ont, de fait, des activités différentes. Ensemble, dans les communautés locales et associés, dans ce réseau de communautés qu'est la Société des Écoles chrétiennes.

Car il est évident que la profession de 1694 n'est pas un engagement communautaire, puisque ceux qui la font appartiennent à des communautés différentes. Pourtant, d'autres lasalliens vivant dans d'autres communautés qu'eux (car tous devaient le faire) ne font pas leur engagement en public.

Le vœu de 1694 est, sans aucun doute, un vœu d'association : chacun aura dans cette Société le rôle décidé par ses responsables (« *le corps de la Société* » - une manière très originale de poser des choses à cette époque- ou ses « *Supérieurs* ») et iront là où ces mêmes responsables les enverront, où ils formeront des communautés locales structurées pour la mission avec d'autres confrères, dont certains auront prononcé des vœux et d'autres pas ; c'est-à-dire des communautés apostoliques avec, en théorie, des associés explicites ou non-explicites²¹. Ces communautés locales s'organisent en réseau, en une Société plus large, pour coordonner leur action et accomplir une mission commune. Au sein de ce cadre missionnaire, ceux qui ont publiquement prononcé leur engagement d'association formeront comme l'ossature fondamentale de toute l'œuvre, la garantie que tout fonctionnera comme il

²⁰ Cf. MICHEL SAUVAGE, Pour mieux comprendre l'Association lasallienne, Lasalliana 49, 14-D-115 a 19-D-120.

²¹ 'Associés explicitement' au sens d'avoir matérialisé explicitement cette association par un geste (en) public; et aussi qu'intérieurement, tous les lasalliens peuvent se sentir associés sans nécessairement professer ou signer un document.

se doit, conformément au charisme fondateur de la Société. Mais ils auront aussi besoin du concours des non-associés qui, bien qu'ils ne se soient pas engagés pour l'heure « officiellement » à soutenir l'institution, appartiennent bien aux différentes communautés et travaillent activement aux divers projets éducatifs de la Société.

La Société élargit ainsi les horizons des différentes communautés locales et renforce leurs liens d'union. Ceux qui vivent dans une communauté spécifique, pour animer telle école pour les pauvres, peuvent ainsi se sentir plus soutenus, membres d'un projet plus ambitieux, avec davantage de confrères travaillant dans la même direction, animés d'ambitions éducatives et missionnaires plus grandes, et offrant de plus grandes possibilités d'accomplir leur mission.

Au début, lorsque les premières œuvres lasalliennes sont nées, suite à la proposition d'Adrien Nyel et à l'évolution des événements à l'initiative du chanoine de La Salle à Reims et de Nyel dans d'autres villes plus petites de la région, le projet consistait à établir des communautés pédagogiques, éducatives et évangéliques, sans qu'elles aient, apparemment, trop d'interrelations entre elles. L'abandon définitif de cette région par Nyel, qui partit mourir à Rouen, obligea alors de La Salle à résoudre et à régler des problèmes qui, au début, n'avaient pas semblé le nécessiter ; cela se fera, à la base, par le vœu d'obéissance d'un an des directeurs membres de l'assemblée de 1686, conformément à ce qui y avait été décidé²². Ainsi commençait à germer un premier réseau simple de communautés.

Le passage à Paris, l'éloignement par rapport à la région de Reims et les graves problèmes que cela provoque, convainc de La Salle de la fragilité de son œuvre. Il faut lui donner des moyens de vivre et des visées plus universelles. La dispersion inévitable qu'entraîne le transfert vers Paris doit être contrebalancée par un fort sentiment d'adhésion à un projet plus vaste que l'œuvre dans laquelle on travaille, projet qui la transcende, en l'incluant dans le cadre plus vaste d'une finalité plus générale, d'un esprit caractéristique et d'un style de vie particulier : tel est l'objectif fondamental du passage de la communauté (ou des communautés) à la Société.

²² Cf. *CL* 7, pp. 237-238.

Au passage on voit que le poids de la Société ne reposera plus exclusivement sur les épaules de son initiateur (comme ce fut le cas dans les premières communautés lasalliennes), mais il y aura plus de personnes à partager les responsabilités. Au début ce n'est que de La Salle ; puis il y aura deux autres lasalliens ; plus tard, dix autres, jusqu'à treize au total ; et puis de plus en plus ...

En langage lasallien, le mot « ensemble » aura donc toujours une connotation spécifique de communauté locale donnée ; de lasalliens qui vivent ensemble, prient ensemble, travaillent ensemble, décident ensemble de la façon de guider et d'améliorer leur vie et leur école, qui passent ensemble de nombreux moments conviviaux, de fête et loisirs, qui se soutiennent mutuellement dans les difficultés.

« Société », « association », cependant, sont équivalents à l'ensemble de l'Institut lasallien, bien qu'il n'ait pas la connotation de congrégation religieuse qu'il adoptera avec le temps, jusqu'à l'approbation papale définitive de 1725. Le terme « Société » indiquera l'inspiration, l'impulsion, l'aide au discernement, l'interpellation, l'ouverture à une communion humaine et ecclésiale plus large.

La Société alimentera les communautés locales de membres bien formés ayant une manière commune de penser, de ressentir et d'agir, aux objectifs concordants et au très fort sentiment d'appartenance. Mais la Société aura à son tour besoin de la contribution des petites communautés locales, dont les membres sont quotidiennement en contact avec la réalité des enfants et des jeunes, de leurs besoins, de leurs problèmes scolaires. La communauté locale devra ouvrir grand ses yeux et être très sensible pour déceler de nouveaux besoins éducatifs et catéchétiques ; sa manière créative de concevoir des réponses efficaces à ces besoins enrichira et stimulera le corps entier de la Société.

Nous pouvons donc conclure nos réflexions sur « l'union » et « l'association » en disant qu'il existe une tension féconde entre la communauté lasallienne locale et l'Institut pris dans son ensemble. Si la première échouait, tout se réduirait à un simple idéalisme théorique, sans plongée dans la vie réelle et quotidienne, une pure évasion idéaliste, un volontarisme stérile. Si le second n'était pas là, l'activité pourrait devenir une simple routine répétitive, qui ne répondrait à aucun problème. La mission lasallienne doit donc être réalisée « ensemble et par association ». Aujourd'hui encore.

Du troisième paragraphe de la formule, nous ne soulignerons qu'un aspect important des vœux, qui - comme nous l'avons indiqué ci-dessus - ne sont pas les trois vœux classiques, nécessaires pour entrer dans l'état religieux. D'un point de vue littéral, la formule est une promesse d'obéissance adressée au corps de la Société et aux Supérieurs, ainsi qu'un triple vœu d'association, de stabilité et d'obéissance - ce dernier dans les mêmes termes que la promesse et émis en deux occasions - que nous devons considérer dirigés envers Dieu, mais aussi, comme nous l'avons souligné, envers le reste des Frères consacrés.

Si les vœux de religion cherchaient fondamentalement à faire croître en sainteté, à devenir de meilleurs chrétiens ... - tel était le but principal de la vie religieuse, comme l'ont souligné les commentateurs de cette époque -, les vœux que professent les lasalliens dans cette formule sont très différents ; ils sont uniquement destinés à optimiser la performance de l'œuvre des écoles ; ce sont donc des vœux ayant une finalité clairement apostolique : s'associer pour donner plus de solidité à l'œuvre entière et y être plus efficaces, ne pas partir quand les choses se gâtent et obéir aux responsables de la Société, faute de quoi, on ne pourrait accomplir la mission donnée. Le même vœu d'obéissance, qui porte le même nom - celui de stabilité, qui n'a rien à voir avec la stabilité monastique professée à l'époque dans de nombreux monastères - est complètement différent. Ce que les lasalliens veulent réaliser par ce vœu c'est que les écoles fonctionnent le mieux possible, et non pas de gagner en ascèse et en humilité.

Évidemment, cette explication serait incomplète si nous ne rappelions pas ce que le Fondateur avait mis par écrit au moins à deux reprises, signe de l'importance qu'il attachait à ce point. Nous nous référons au texte suivant bien connu : « Ne faites point de différence entre les affaires propres de votre état et l'affaire de votre salut et de votre perfection. »²³ En d'autres termes, ne morcelez pas votre vie, ne la divisez pas en différentes catégories, entre le travail scolaire et d'autres voies apparemment plus appropriées à assurer votre sainteté, votre salut. Autrement dit, vous pouvez devenir parfaitement saint en accomplissant les devoirs de votre état, qui concernent avant tout l'école et la communauté, sans avoir à rechercher d'autres actes spirituels particuliers.

²³ *Œuvres Complètes* p. 106, texte que le Saint répète avec des mots très semblables en *ibidem*, EP 3,0,3, p. 62.

Mais le Saint va encore plus loin quand il conclut le conseil précédent en écrivant : « Assurez-vous que vous ne ferez jamais mieux votre salut et n'acquerrez jamais tant de perfection qu'en vous acquittant bien des devoirs de votre état, pourvu que vous le fassiez en vue de l'ordre de Dieu »²⁴. En d'autres termes, non seulement vous pouvez devenir des saints si vous remplissez bien les devoirs de votre État, mais c'est également le meilleur moyen - le seul moyen ? - du moins pour vous, qui vous êtes sentis appelés par Dieu à participer au projet des Écoles chrétiennes.

En l'appliquant à la question des vœux que nous avons mentionnés ci-dessus, il ne faut pas les confondre : premièrement, les vœux lasalliens sont des vœux à finalité strictement apostolique, c'est vrai ; mais, en définitive, ils poursuivent exactement le même objectif que les autres vœux classiques : amener les Frères à la sainteté, mais seulement par d'autres moyens : en les invitant à être aussi fidèles que possible à leurs engagements scolaires et communautaires²⁵.

Pour approfondir le texte et réfléchir

Contexte historique

1. Le vœu de 1694 a eu lieu environ deux ans et demi après le vœu héroïque. Le texte que vous venez de lire indique que la situation historique dans laquelle les deux vœux ont eu lieu ne pouvaient pas trop changer, en ce laps de temps. Rappelez-vous quelle était cette situation, dont on a parlé au chapitre précédent.
2. Le vœu de 1694 a été prononcé à Vaugirard, une petite maison que les Frères ont achetée en dehors de Paris pour surmonter la crise. Cherchez un peu ce qu'ils faisaient dans cette maison de Vaugirard, quels services ils fournissaient, pourquoi la profession de 1694 ne fut pas la seule mesure qu'ils prirent pour sortir de la crise.

²⁴ *Loc. cit.*

²⁵ La longue liste de Frères des École chrétiennes saints, bienheureux et vénérables nous montre, très concrètement et abondamment, que l'intuition du Fondateur n'était en rien insensée.

3. Au lendemain de la signature des vœux de 1694, les Frères eux-mêmes ont élu Jean-Baptiste de La Salle comme Supérieur général de la Société des Écoles chrétiennes. Ils ont dû voter deux fois, car de La Salle n'était pas d'accord avec le résultat du premier vote. Recherchez dans une biographie de notre saint Fondateur le procès-verbal de l'élection qu'ils ont signé et étudiez attentivement son contenu. Qu'est-ce qui attire votre attention ?
4. Vous avez sûrement entendu parler du long épisode de Parménie, où de La Salle s'est retiré pour échapper à tous les problèmes qui l'assaillaient à Paris. Les Frères lui envoyèrent une lettre pour le faire revenir, afin qu'il puisse revenir à la tête de l'Institut lasallien. Trouvez cette lettre dans une biographie du Fondateur et essayez d'y retrouver le souvenir des engagements que de La Salle a adoptés, avec ses Frères, en 1694. Vous trouverez sûrement des échos indéniables du texte qu'ils professèrent vingt ans avant les événements de Parménie.

Pour approfondir le texte

1. Comparez les textes du vœu héroïque et de la profession de 1694. Quelles ressemblances trouvez-vous entre les deux ? Quelles sont les différences fondamentales que vous voyez entre les deux ?
2. L'expression « ensemble et par association » se trouve dans le deuxième paragraphe de la profession de 1694, qui indique depuis la manière précise dont les lasalliens doivent s'acquitter de leur mission apostolique. Peu de temps avant cette expression, la formule propose quelque chose de semblable : « je promets et fais vœu de m'unir (ensemble) et demeurer en Société et de rester en société (par association) avec les Frères ... ». Pouvez-vous expliquer avec vos propres mots ce que signifie cette expression ? Y a-t-il une phrase semblable dans le vœu héroïque ?
3. L'explication précédente affirme que les vœux lasalliens de 1694 sont des vœux pour améliorer et de développer la mission, des vœux apostoliques. Il y en a trois : obéissance, association et stabilité. Pouvez-vous exprimer l'engagement concret qu'exigeait chacun de ces vœux que ces lasalliens s'étaient engagés à remplir ?

4. De La Salle a écrit ce qui suit : « Ne faites point de différence entre les affaires propres de votre état et l'affaire de votre salut et de votre perfection. Assurez-vous que vous ne ferez jamais mieux votre salut et n'acquerrez jamais tant de perfection qu'en vous acquittant bien des devoirs de votre état, pourvu que vous le fassiez en vue de l'ordre de Dieu »²⁶. Une fois que vous avez lu attentivement la formule des vœux de 1694, pensez-vous que les engagements pris par ces premiers lasalliens, lorsqu'ils ont fait cette profession, sont conformes à la volonté de leur Fondateur de ne pas séparer le strictement religieux du professionnel ? Essayez de l'expliquer à partir du texte du vœu de 1694.

Clés de l'identité lasallienne

1. La façon concrète dont les lasalliens recherchent la gloire de Dieu consiste à s'engager dans l'éducation chrétienne des enfants et des jeunes, en particulier des plus nécessiteux.
2. Depuis toujours nous, lasalliens, avons développé notre mission « ensemble et par association ». Parler d'un lasallien ou d'une lasallienne isolé/e, qui agit de manière individualiste sans aucunement compter sur sa communauté lasallienne n'a aucun sens.

²⁶ *Loc. cit.*

CHAPITRE III

LA FORMULE DES VŒUX DE 1726

Après un saut de trente-deux ans dans l'histoire de l'Institut lasallien, nous nous retrouvons en 1726, à un moment très différent de celui de 1694. En effet, c'est une nouvelle époque : il y a environ sept ans que le Fondateur est décédé ; le Frère Barthélemy, qui avait pris les rênes de l'Institut à la mort de Jean-Baptiste de La Salle, est également décédé. Cet Institut claudicant de 1694, composé d'une trentaine de Frères, est devenu une institution relativement consolidée, qui a multiplié ses effectifs par six et s'est étendue sur de vastes territoires de la France ; un autre noviciat a été ouvert et sa structure de gouvernance a été renforcée par de nouvelles figures, inconnues en 1694.

Mais la grande nouveauté est, très certainement, que l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes a été officiellement reconnu par certaines instances françaises officielles et, surtout, à Rome, par le Pape²⁷. L'approbation papale aura pour conséquence immédiate l'élaboration d'une nouvelle Règle qui recueillera les nouveautés que ces lasalliens pensaient devoir être introduites dans les statuts qui régissaient leur vie quotidienne.

Entre autres choses, l'Institut devra retoucher la formule des vœux, car, pour obtenir la reconnaissance ecclésiastique, les disciples de Jean-Baptiste de La Salle avaient dû modifier de manière significative les termes de leur profession pour y introduire les vœux classiques des ordres religieux. Ce fait a affecté grandement plusieurs aspects originaux de la consécration lasallienne, présents dans la formule depuis ces moments quasi fondateurs du vœu héroïque. Il était donc nécessaire de corriger la formule qui devint la suivante :

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Très sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, prosterné dans un très profond respect devant votre infinie et adorable Majesté, je me consacre tout à vous pour procurer votre gloire autant qu'il me sera possible et que vous le demanderez de moi.

²⁷ L'approbation ecclésiastique arriva le 26 janvier 1725, par la Bulle « *In apostolicae dignitatis solio* », signée par le Pape Benoît XIII. Peu de mois auparavant le 28 septembre 1724, l'Institut avait obtenu une *Patente Royale* valide en Normandie qui, même de validité restreinte, était sa première reconnaissance civile dans la société française, condition indispensable pour obtenir la reconnaissance de l'Église.

Pour cet effet, je, ..., promets et fais vœu de m'unir et demeurer en Société avec les Frères des Écoles chrétiennes qui se sont associés, pour tenir ensemble et par association les écoles gratuites, en quelque lieu que ce soit que je sois envoyé, ou pour faire dans ladite Société ce à quoi je serai employé soit par le corps de cette Société, soit par les Supérieurs qui en ont et qui en auront la conduite.

C'est pourquoi, je promets et fais vœu de pauvreté, chasteté, d'obéissance, d'enseigner gratuitement et de stabilité dans ladite Société, conformément à la bulle d'approbation de notre saint Père le Pape Benoist XIII. Lesquels vœux de stabilité et d'obéissance, tant au Corps de la Société qu'aux Supérieurs de l'Institut, comme de pauvreté, chasteté et d'enseigner gratuitement, je promets garder inviolablement pendant toute ma vie.

En foi de quoi j'ai signé. À..., le... de l'année 17...²⁸

Le premier changement apparaît dans la première ligne : les Frères commencent leur consécration en se signant. Ici, la nouvelle Règle officialise en quelque sorte une coutume qui est observée dans les formules qui nous sont parvenues depuis quelques années avant 1726, date de la composition de la nouvelle règle²⁹. Cependant, cette introduction n'apparaîtra pas dans les formules suivantes et disparaîtra rapidement de la circulation.

Ensuite, comme on peut le voir dans le texte, le premier paragraphe et l'introduction du second restent identiques à ceux de 1694. Seule l'expression « Frères des Écoles chrétiennes » a été introduite à la place de la liste exhaustive des Frères qui s'associaient, que la formule de 1694 citait ; un mouvement tout à fait logique puisque le nombre de Frères profès avait beaucoup augmenté et il n'était pas question de réciter plusieurs dizaines de noms, un à un³⁰.

Supprimées également les références radicales de maintenir la consécration même si vous auriez à demander l'aumône et à ne vous nourrir que de pain et d'eau. Ceci achève le processus « d'allègement » initié en 1694, lorsque

²⁸ *Cahiers lasalliens*, n° 25, p. 140.

²⁹ Dans toutes celles qui nous sont parvenues depuis 1716, et dans une antérieure, comme celle du Frère Barthélemy, qui date de 1705; cf. *CL* 3, pp. 7-23.

³⁰ En réalité, on peut apprécier ce changement déjà à partir de 1700 dans quelques formules de profession signées- pas dans toutes, ni dans leur majorité- qui nous sont parvenues; cf. *l. cit.*

fut supprimé l'engagement de rester associés, même s'ils ne restaient qu'eux trois dans la Société, comme l'indiquait le vœu héroïque. Une interprétation simple pourrait être donnée à la suppression de toutes ces références héroïques: l'Institut est maintenant en plein essor et il est inutile de considérer des engagements aussi radicaux et exigeants que ceux de l'époque de la fondation à Paris.

Pour continuer avec les changements, un léger complément de nature clairement legaliste a également été ajouté qui, par rapport au vœu d'obéissance, ajoute aux Supérieurs actuels, ceux qui viendront à l'avenir.

Mais les changements les plus importants se trouvent au troisième paragraphe. D'une part, à la première ligne, les trois vœux classiques aux religieux de cette époque, apparaissent dans l'ordre habituel dans lequel ils étaient prononcés. Cette triade classique est suivie du vœu bien connu de stabilité dans la Société des Écoles chrétiennes, pour se terminer par un vœu nouveau pour les Frères dans leur formule des vœux, mais non dans leur réalité quotidienne : le vœu « *d'enseigner gratuitement* ». De plus, le paragraphe fait explicitement référence à la Bulle d'approbation de l'Institut et à son signataire, le Pape Benoît XIII, et se conclut en réitérant l'engagement de garder les vœux, dans une ligne semblable à celle des formules précédentes, avec les adaptations nécessaires à la nouvelle formule des vœux.

Si nous comparons ce paragraphe avec ses équivalents des deux formules précédentes, nous constatons que le vœu d'association a disparu ou, plutôt, il a été transformé en un vœu d'enseigner gratuitement. Cela confirme une tendance constatée dans l'Institut depuis plusieurs années, comme on peut le déduire d'un texte manuscrit de 1717, qui nous est parvenu intact, où l'on explique « À quoi obligent les vœux » des Frères³¹. Ce document révèle un fait quelque peu curieux puisque, au lieu de professer explicitement les trois vœux de 1694, Frère Irénée y explique les obligations qu'impliquent quatre vœux : les trois explicites de la formule de la profession - ceux déjà connus d'obéissance, de stabilité et d'association - plus un nouveau : enseigner gratuitement aux enfants. Le cinquième vœu de la profession de 1726 est

³¹ Il s'agit d'un texte écrit au dos de la formule de profession perpétuelle du Frère Irénée. Les deux côtés de la feuille ont été écrits de la même main, certainement celle du Frère qui a signé la profession; cf. *ibidem*, pp. 20-21. D'autre part, le fait que ce document date de 1717 ne signifie pas nécessairement qu'avant cette date on n'entendait pas les choses de la même façon, même si des documents le démontrant de manière irréfutable ne nous sont pas parvenus.

donc pratiqué dans l'Institut depuis quelques années déjà, ce qui pourrait être interprété comme un dédoublement du vœu d'association en deux phases complémentaires: d'une part, l'association avec les autres Frères pour animer les écoles chrétiennes et, d'autre part, l'école gratuite. Au fil du temps, de ces deux conséquences pratiques du vœu d'association ne restera explicitement que celui d'enseigner gratuitement, qui, comme on le sait, a toujours revêtu une extrême importance pour les Frères, même s'ils ne le professaient pas expressément comme un vœu.

Quoi qu'il en soit, si l'association a disparu comme vœu du troisième paragraphe de la formule, nous le retrouvons très clairement dans le deuxième, dans une formulation presque identique à celle utilisée en 1694. Rappelons à cet égard l'interprétation que nous avons proposée un peu plus haut, sur l'ordre hiérarchique des paragraphes de la formule, où le deuxième paragraphe serait, en principe, essentiel pour bien comprendre le troisième ; dans cet ordre d'idées, la gratuité se détacherait presque naturellement de la promesse d'association.

D'autre part, je pense que l'on peut affirmer sans difficulté que l'union et l'association pour animer les écoles chrétiennes sous-tendent fortement l'ensemble de la formule, bien qu'elle ne soit explicitement exprimée qu'en quelques lignes concrètes. Cela en serait comme l'atmosphère permanente, l'environnement général dans lequel les différents éléments de la formule de consécration sont développés.

Cependant, même en tenant compte de tout ce qui précède, il est évident que dans la formule de 1726, les deux caractéristiques qui rapprochent les Frères de l'organisation des Instituts de vie religieuse de l'époque ont acquis un relief particulier. À savoir, la mention des trois vœux classiques des ordres religieux, au lieu de privilégier ceux que l'on pourrait considérer comme provenant de la tradition lasallienne, et la mention explicite de la Bulle d'approbation et du Pape — dont la figure restera désormais liée exclusivement à la profession des vœux—. Il ne fait donc aucun doute que la Société des Écoles chrétiennes dont les membres professèrent la formule de 1726 était beaucoup plus proche qu'auparavant des ordres religieux de ces dates³².

³² Du point de vue canonique, que la Société des Écoles devienne un « ordre religieux » est plus que discutable, car à aucun moment l'Institut n'avait été érigé officiellement en ordre « régulier », et ses vœux, pour être publics, n'étaient que des vœux simples. Mais tout semble indiquer que ces Frères étaient plutôt convaincus de s'être transformés en une congrégation

À partir de ce moment, dans un processus qui s'est intensifié avec le temps³³ jusqu'à pratiquement nos jours, la triade classique pauvreté, chasteté et obéissance joue chez les lasalliens un rôle majeur qu'elle n'avait pas au début. Bien qu'il soit certain que les Frères aient vécu ces vertus, dès le tout début de l'Institut, et même avec une extrême rigueur, si l'on tient compte des indications de la Règle. Mais ils ne les ont jamais exprimés sous la forme de vœux, à l'exception de l'obéissance, qui, comme nous l'avons déjà dit, était plutôt liée au début à l'association pour la mission.

Après la Bulle d'approbation, en plus d'accentuer l'importance de la triade classique, les vœux de stabilité et d'enseigner gratuitement passent au second plan ; et le cœur de la formule, l'association pour la mission, perd de sa force en tant que vœu, même si elle hante certainement le texte en souvenir d'un passé où il en était autrement. Avec tous ces mises à jour, l'association cessa d'être au centre de la consécration des Frères et même le don total à Dieu, si radical dans les formules de 1691 et 1694, se dilua dans les trois vœux ou, si l'on préfère, les cinq vœux lasalliens de 1726. La conséquence de tout cela fut, pour ainsi dire, que les moyens remplacèrent la finalité, l'expression concrète, et - de façon très différente selon les circonstances historiques - la forme des vœux remplaça ce que l'on voulait exprimer à travers eux : le don total et inconditionnel au Seigneur pour ce qu'Il demanderait de nous³⁴.

Car il faut le redire encore : un religieux n'est pas quelqu'un qui est, à la base, pauvre, chaste et obéissant, mais une personne qui, avant tout, s'est entièrement donnée à Dieu, en réponse à ce qu'elle croit être l'appel d'en haut à développer une mission concrète. Car la consécration religieuse suppose toujours un processus d'appels-réponses qui commence quand et

religieuse « comme les autres », ce qui les remplissait de satisfaction et de joie. Voir, à ce sujet, la préface significative de la Règle de 1726, en CL 25, pp. 12-15.

³³ Le *Tratado breve del estado religioso*, Editorial Bruño, Madrid, 1951, enseignait encore aux Frères que « les religieux sont ceux qui ont émis des vœux dans une religion », p. 6. Il avait précédemment exposé les conditions pour être religieux, à savoir : être lié par vœu, que ces vœux soient publics et conformes à la discipline d'un Institut approuvé par l'Église; cf. *ibidem*, p. 2. Comme vous pouvez le constater, une vision strictement canonique.

³⁴ Ce méli-mélo mal défini entre consécration et vœux n'a pas été l'exclusivité de l'Institut lasallien. En fait, même aujourd'hui, dans quelques livres sur la vie religieuse, consécration et vœux sont équivalents, ou on explique que se consacrer signifie clairement prononcer des vœux. À cet égard, il peut être très éclairant de consulter les pages 240-245 de JOSEAN VILLALABEITIA, *Consécration et Audace*, Études lasalliennes n° 14, Frères des Écoles Chrétiennes, Rome, 2007, avec la bibliographie fournie.

comme Dieu le veut, comme le dit clairement notre Fondateur dans le « Mémoire des Commencements »³⁵. Puis, à la suite de cette consécration, pour la manifester de manière plus concrète et quotidienne - et aussi parce que l'Église l'a décidé légalement - le religieux s'engage à vivre pauvre, chaste et obéissant, comme il s'engage à vivre en communauté, à prier, être miséricordieux, à se consacrer à la mission et à tant d'autres choses fondamentales de la vie religieuse qui ne sont pas incluses dans un vœu concret.

Ce qui a gardé les premiers lasalliens étroitement unis entre eux et encouragés dans leur mission, ce n'étaient pas leurs vœux - que tous ne prononçaient pas, comme nous l'avons déjà dit - mais leur vision profonde des choses, leur spiritualité ministérielle commune, pourrait-on dire, qui les engageaient dans l'école et la communauté. De plus, leurs vœux, quand ils en avaient, n'étaient pas des vœux ascétiques, comme ceux des ordres religieux de cette époque, mais des vœux pour la mission : association pour la mission, obéissance pour améliorer ou développer le projet scolaire de la Société des Écoles chrétiennes et la stabilité de la mission.

En conséquence, les changements de 1726, par rapport à ceux vécus jusque-là depuis les premiers projets de la fondation, constituaient une nouveauté transcendante qui détournait l'attention des lasalliens de ce qui devrait être le noyau principal de leur consécration ; ainsi, de se sentir « ministres de Dieu et ambassadeurs de Jésus-Christ »³⁶, ils en vinrent progressivement, dans le fond, à se considérer comme des chrétiens qui entraient dans l'Institut pour chercher à atteindre plus facilement la sainteté, dans un état de vie dans lequel les activités apostoliques de l'école avaient tendance à acquérir une importance secondaire³⁷.

³⁵ Cf. *Cahier lasallien 4*.

³⁶ MR 195,2,1.

³⁷ C'est ce qu'on a appelé la « théologie des deux fins » de la vie religieuse, en vigueur dans l'Église jusqu'au milieu du XX^e siècle. Cette vision assigne deux objectifs fondamentaux à la vie religieuse : l'un, le principal, est la sanctification personnelle des religieux, et l'autre, moins important, consiste en une activité apostolique qui, dans le cas des Frères, serait l'éducation chrétienne. Le 39^e Chapitre général a dû traiter, à cet égard, de nombreuses questions de Frères qui, vu les circonstances concrètes de leur vie, ont trouvé impossible de se soumettre à ces critères sans être complètement désemparés ... Après Vatican II, notamment après l'approbation de *Perfectae Caritatis* 8, plus personne ne soutient ces conceptions.

Pour approfondir le texte et réfléchir

Contexte historique

1. Dès la mort de saint Jean-Baptiste de La Salle, les Frères décidèrent de demander la reconnaissance officielle de l'État français - dite « Lettre Patente » - et celle de l'Église catholique, qui seraient respectivement obtenues en 1724 et 1725. À votre avis, pourquoi les Frères prirent-ils ces décisions ? Pourquoi le firent-ils précisément, juste après la mort du Fondateur ? Que pouvaient-ils rechercher par la reconnaissance officielle de l'État et de l'Église ?
2. La reconnaissance officielle de l'Église parvint à l'Institut par la Bulle « *In apostolicae dignitatis solio* », signée par le Pape Benoît XIII. Découvrez ce qu'est une Bulle pontificale. Cherchez et trouvez des informations sur la Bulle qui approuva l'Institut de La Salle: comment l'a-t-on obtenue ? Quel était son contenu? Quels contenus spécifiques de la Bulle d'approbation étaient déjà connus des Frères et quels sont les aspects nouveaux apportés par la Bulle?

Pour approfondir le texte

1. Comparez la formule de profession de 1726 à celle de 1694. Quelles sont les ressemblances? Quelles sont les différences fondamentales entre les deux textes ? À votre avis, à quoi ces différences sont-elles dues ?
2. En y regardant de près, le texte de la profession de 1726 a perdu toutes les marques de radicalisme, d'héroïsme, qui distinguaient les engagements des lasalliens des premiers temps : rester sur la brèche même s'il ne restait que très peu de Frères, vivre d'aumône, se nourrir seulement de pain et d'eau. Essayez d'imaginer des raisons qui expliquent pourquoi les Frères décidèrent de retirer ces indications si radicales de leur formule de profession.
3. À partir de 1726, l'Église de Rome obligea à ajouter aux vœux lasalliens des premiers temps, les trois vœux communs à tous les religieux. Tenant compte de cela, répondez aux questions suivantes : des cinq vœux de la profession de 1726, quels sont ceux propres aux religieux? Quels sont ceux hérités des engagements de 1691 et 1694? Lesquels seront exclusifs

aux Frères, religieux lasalliens ? Lesquels pourraient être valables pour tout lasallien souhaitant vivre son option lasallienne avec cohérence et fidélité, même s'il ne souhaite pas être religieux?

4. Le vœu « d'enseigner gratuitement » apparaît pour la première fois dans une formule de profession lasallienne. Cependant, la gratuité de l'enseignement a toujours été une caractéristique fondamentale de la mission lasallienne. Comment expliquer sa présence seulement à partir de la profession lasallienne de 1726 ? En disant que la gratuité lasallienne ne doit pas être comprise exclusivement en termes économiques que veut-on dire ? Dans l'explication du chapitre, vous pouvez trouver des indices pour répondre.

Clés de l'identité lasallienne

1. Dès les premiers moments de la mission des disciples de La Salle, la gratuité a été une constante de l'activité apostolique des lasalliens. Une gratuité qui a causé beaucoup de problèmes aux premiers lasalliens, mais cela ne les a pas empêchés de la défendre avec conviction et constance. Pour bien comprendre cette gratuité lasallienne, il est essentiel de ne pas la limiter à des questions purement économiques ; enseigner gratuitement les pauvres est bien plus que de ne pas leur demander d'argent.
2. La mission lasallienne et sa spiritualité particulière furent reconnues par l'Église catholique peu de temps après la mort de Jean-Baptiste de La Salle, il y a trois siècles. Depuis, toute la vague des saints lasalliens, officiellement proclamés ou non - Frères, Sœurs, laïcs, pères et mères, anciens élèves, prêtres, professionnels de l'enseignement et de l'éducation ... animés des mêmes principes que nous légua notre saint Fondateur - continuent à proclamer par leurs œuvres que l'Église n'a pas eu tort de prendre cette décision. La voie lasallienne est un excellent moyen de vivre pleinement l'Évangile dans le monde de l'éducation et de la catéchèse, parmi les enfants et les jeunes.

CHAPITRE IV

UN SAUT DE DEUX SIÈCLES ET DEMI

Au début, il est surprenant de constater que si en trente-cinq ans le texte de la formule de la profession lasallienne a été notablement changé dans son contenu concret - même s'il conserve la structure littéraire de quatre paragraphes organisés de manière hiérarchique - il s'est ensuite passé des années et des années sans presque aucune retouche ; car jusqu'en 1967, il n'y aura aucune variation. Ce fait peut indiquer que la formule de 1726, avec sa portée explicite de consécration à la vie religieuse, a pleinement satisfait les Frères des époques successives, bien que cela soit peut-être aussi dû en partie au respect que les documents des premiers temps ont toujours inspiré aux lasalliens.

Cependant, dans les textes successifs de la formule lasallienne de profession, on relève deux changements - pratiquement les seuls, à part quelques points mineurs d'orthographe ou de précision grammaticale - qui se sont produits pendant cette longue période de temps que nous allons commenter. De plus, ce sont des changements qui, dans leur brièveté, ont un intérêt marqué. Étudions-les.

D'une part, dans la première ligne du paragraphe d'introduction, après le nom du profès, les quatre mots suivants « *et fais vœu de* » ont été supprimés, de sorte que la phrase qui, en 1726, disait : « Je, [nom de Frère], promets et fais vœu de m'unir et de demeurer en Société » devint : « Je, [nom du Frère], promets de m'unir et de demeurer en Société »³⁸. Le changement est motivé par une logique implacable : si les vœux effectifs sont les cinq prononcés dans le troisième paragraphe, où l'on ne parle pas de s'unir et de demeurer en société avec les Frères, cela n'a aucun sens de le professer dans le deuxième paragraphe ; c'est pourquoi l'allusion du deuxième paragraphe à l'union et à l'association se réduit au simple degré de promesse, d'une certaine manière. Mais soulignons-le sans ambiguïté, si du point de vue logique c'est une décision pleine de cohérence, du point de vue de la tradition et de l'identité de l'Institut, au contraire, une telle suppression pourrait être considérée comme un affront à l'association lasallienne qui, comme nous l'avons vu avec insistance tout au long de cette étude, a toujours été le noyau fondamental de la consécration lasallienne.

³⁸ *Règles communes et constitutions des Frères des Écoles Chrétiennes*, Maison Généralice, Rome 1947, p. 100. Toutes les citations de cette page viennent de cette référence.

Un deuxième changement vient corriger un léger dysfonctionnement qui, toutefois, dans l'histoire de l'Institut, en particulier tout au long du XIX^e siècle, a causé d'abondants maux de tête aux responsables. Il s'agit de la formulation du cinquième vœu, qui, en 1726, était « *d'enseigner gratuitement* » et deviendra « *d'enseigner gratuitement aux pauvres* ». En fait, la Bulle d'approbation parlait d'enseignement gratuit aux pauvres, de sorte que, comme dans le texte de consécration, les vœux étaient professés « *conformément à la Bulle d'approbation de notre saint père Benoît XIII* », l'interprétation qui avait toujours été acceptée, était que le vœu de gratuité n'empêchait de faire payer des élèves qui n'étaient pas pauvres³⁹. Mais après de nombreuses controverses, des textes capitulaires expliquant comment il fallait l'interpréter et des autorisations du Vatican pour dépasser le caractère littéral du vœu, dans la seconde moitié du XX^e siècle, il fut décidé de retoucher la formule de manière à éviter les malentendus⁴⁰.

Mais, comme nous l'avons souligné plus haut, un changement vraiment très important intervient en 1967, avec l'approbation de la nouvelle Règle postconciliaire, dont la formulation est complètement différente de celle héritée du Fondateur. Ce nouveau texte normatif a un caractère *ad experimentum*, ce qui signifie qu'après une longue période d'essai, il devra être révisé avant de devenir définitif. Bien que le texte de la Règle soit complètement renouvelé dans sa conception et sa rédaction, - comme le recommandait *l'aggiornamento* du Concile Vatican II-, la formule de consécration restera assez semblable à celle de toujours, avec quelques modifications substantielles, conséquence de ces temps novateurs.

Tout d'abord, comme critère réglementaire des engagements des Frères, on va ajouter, en plus de la Bulle d'approbation, les Règles et Constitutions qui venaient d'être approuvées, de sorte que le troisième paragraphe de la

³⁹ Le vœu d'enseigner gratuitement n'avait jamais empêché les lasalliens de faire payer les élèves pour des raisons strictement pédagogiques, telles que des fournitures scolaires ou la résidence en internat. En fait, pendant des siècles, l'Institut a financé une grande partie de sa structure de gouvernance et de sa formation initiale avec les bénéfices qu'il retirait des grands pensionnats, dans lesquels, en principe, on ne facturait que l'internat aux internes.

⁴⁰ Documentation intéressante et commentaires sur ce sujet dans le livre du Frère BRUNO ALPAGO, *L'Institut au service des pauvres*, Études lasalliennes 7, Frères des Écoles Chrétiennes, Rome, 2000; en particulier entre pp. 299-303 et 317-322. Le Frère Léon LAURAIRE, pour sa part, l'a expliqué de façon beaucoup plus succincte dans le Cahier MEL n° 12, *La Conduite des écoles chrétiennes*, Rome, 2004, pp. 37-49.

formule devient : « *Conformément à la Bulle d'approbation et aux Règles et Constitutions de l'Institut* »⁴¹, au lieu de « *conformément à la Bulle d'approbation de notre Saint Père Benoît XIII* », qu'indiquaient les textes précédents.

Mais le grand changement va se produire dans la façon de nommer les vœux et, bien que moindre, dans l'ordre qu'ils prennent dans la formule. En introduction du commentaire qui suit, nous devons nous rappeler les discussions en rien banales tenues dans la salle capitulaire et dans les commissions du 39^e Chapitre général au sujet du maintien des vœux spécifiques à l'Institut que les Frères ont toujours professés, ce qui ferait cinq vœux, ou de la réduction des vœux de la profession lasallienne exclusivement aux trois vœux classiques des congrégations religieuses, en éliminant les deux vœux particuliers de la tradition de l'Institut comme dénués de sens en ces temps vertigineux qui entraînerent un Concile.

Certes, cette position en est venue à représenter la cristallisation de toute une façon de penser, étayée par la « théologie des deux fins » de la vie religieuse, qui donnait la priorité plus à l'objectif de la sainteté personnelle du religieux, représentée par l'accomplissement de la triade classique des vœux, qu'à leur engagement apostolique caritatif, qui pour les Frères avait été rassemblé surtout dans les deux vœux de stabilité et de gratuité⁴². Heureusement, parallèlement au retour aux origines que le Concile avait fortement préconisé comme voie essentielle pour le renouvellement des instituts religieux⁴³, le Chapitre général choisit de conserver les cinq vœux de l'Institut, y compris les deux spécifiquement lasalliens, bien qu'en en changeant un peu l'appellation pour l'adapter à l'air du temps. Il a également modifié l'ordre des trois vœux classiques dans la formule de la profession, reprenant ainsi les suggestions du Concile à cet égard, ainsi que, d'une certaine manière, la logique institutionnelle.

En conséquence, le quatrième vœu, jusqu'ici connu sous le nom « *de stabilité dans ladite société* » sera renommé « *de fidélité à l'Institut* » ; il sera placé en dernier et ne sera prononcé qu'au moment de la consécration définitive, c'est-à-dire lors de la profession perpétuelle. Les Frères qui signeront une profession temporaire n'auront pas ce vœu, leur engagement sera donc réduit

⁴¹ *Règles et Constitutions*, 39^e Chapitre général 1966-1967, Frères des Écoles chrétiennes, p. 75.

⁴² Cf. note 37 de ce Cahier MEL.

⁴³ Fondamentalement en *Perfectae Caritatis* 2.

aux quatre autres. L'ancien cinquième vœu, en revanche, « *d'enseigner gratuitement aux pauvres* », deviendra désormais le vœu de « *service les pauvres par l'éducation* » et prendra la quatrième place de la liste, après la triade classique ordonnée selon les préférences du Concile. Par souci de cohérence avec ce changement, il a fallu retoucher une phrase du deuxième paragraphe et, là où on utilisait autrefois les mots « *écoles gratuites* », on lirait maintenant « *les écoles au service des pauvres* ».

Ainsi, le troisième paragraphe de la formule reçut une formulation complètement nouvelle, bien que le contenu n'ait pas beaucoup changé ; il s'était seulement adapté aux temps nouveaux et aux indications récentes du Concile. Concrètement ce troisième paragraphe de la formule de la profession de 1967 devint le suivant : « *Pour cela, je promets et fais vœu de chasteté, pauvreté, obéissance (,) (et) de service des pauvres par l'éducation (et de fidélité à l'Institut) conformément à la Bulle d'approbation et aux Règles et Constitutions de l'Institut* ». Les parenthèses servent à distinguer les cas de profession temporaire et de profession perpétuelle. Les deux premiers paragraphes, quant à eux, resteront pratiquement inchangés.

Je pense que, compte tenu des résultats, nous pouvons conclure que les capitulants de 1966-1967 ont pu donner à la formule de la profession un air bien plus actuel, qui se marie sans difficulté avec les approches de cette époque, tout en respectant la structure et l'esprit de fond des formules de la fin du dix-septième siècle et des débuts du dix-huitième siècle.

Mais les changements n'étaient pas finis. De la même manière qu'au cours des trente-cinq premières années de l'histoire de l'Institut, la formule de la profession lasallienne a subi de nombreuses modifications, elle a également changé au cours des dernières années, dans son contenu et sa rédaction, même si, en définitive, elle respecte toujours sa structure originale séculaire.

Pour approfondir le texte et réfléchir

Contexte historique.

1. Après deux siècles et demi sans peu de modifications, la formule des vœux, à la fin des années soixante du siècle dernier, s'est amplement modifiée, en particulier en ce qui concerne les vœux spécifiquement lasalliens. Pensez-vous que ces changements soient justifiés? Quelles raisons pourrait-on donner pour les expliquer?
2. Le Concile Vatican II, réuni entre 1962 et 1965, conseilla aux Instituts religieux de « rénover » et « d'adapter » leurs approches à la réalité des temps nouveaux, si différente des précédentes et surtout des époques de leur fondation. Un document conciliaire, « Perfectae caritatis » (PC), est exclusivement consacré à guider cette rénovation et cette adaptation recommandées par le Conseil aux Instituts religieux. Lisez l'article PC 2 de ce document conciliaire et surlignez les trois critères fondamentaux de renouvellement proposés par le Concile. Lisez l'article PC 8 et essayez de comprendre ce que l'Église y propose à propos des œuvres apostoliques des religieux. Quelles conséquences pourrait-on tirer de ces deux articles sur la vie et l'engagement apostolique de tous les lasalliens, qu'ils soient religieux ou non ?
3. Dialoguez avec des Frères âgés et découvrez les changements survenus chez les lasalliens suite au Concile : comment vivait-on dans l'Institut de La Salle avant le Concile et comment y vivait-on des années après. Vous pouvez parler des changements à l'intérieur des communautés, dans la mission, dans les relations avec les laïcs et la société en général. Essayez de distinguer dans ces changements l'accessoire ou l'anecdotique, du plus central et du plus fondamental.

Pour approfondir le texte

1. Comparez le texte de la profession de 1726 à celui de 1967. Quelles ressemblances voyez-vous entre eux? Quelles différences fondamentales trouvez-vous ? À votre avis, à quoi sont dues ces différences ?

2. Les deux points qui, dans la formule de la profession, suscitèrent le plus de discussions furent la relation entre vœu et promesse, d'une part, et le problème de l'interprétation correcte de la gratuité lasallienne. Pourquoi pensez-vous que des difficultés sont apparues sur ces deux points précis, alors que d'autres n'ont pas suscité autant de doutes?
3. Après le Concile, le vœu « d'enseigner gratuitement » devient « le service des pauvres par l'éducation » et les « écoles gratuites » sont désormais appelées « écoles au service des pauvres ». Pourquoi à votre avis ce changement s'est-il produit ? Pensez-vous que c'est approprié ? Peut-être, avez-vous une dénomination de ce vœu lasallien classique mieux adaptée à notre époque ?
4. Après le Concile, le vœu de « stabilité » devient « fidélité à l'Institut ». Pourquoi à votre avis ce changement s'est-il produit ? Pensez-vous que c'est approprié ? Peut-être, avez-vous une dénomination de ce vœu lasallien classique appelé depuis les origines de « stabilité », mieux appropriée à notre époque ?

Clés de l'identité lasallienne

1. Nous, lasalliens, sommes fidèles au charisme fondateur que l'Esprit Saint a suscité en saint Jean-Baptiste de La Salle, notre Père et Fondateur. Dans sa vie et dans son œuvre nous trouvons nos racines essentielles. Mais, comme l'Église - et aussi le bon sens - nous le conseille, les lasalliens doivent être très attentifs aux signes des temps pour voir comment interpréter à chaque instant l'héritage de notre saint Fondateur. C'est ce que l'Église appelle la « fidélité créatrice » ou « fidélité dynamique ». Pour cette raison, avec le temps, des changements ont été introduits dans différents aspects de la vie et de la spiritualité lasalliennes, afin de rester fidèles à chaque moment historique spécifique vécu par les disciples de La Salle, sans trahir, pour autant, l'héritage reçu, souvent du Fondateur lui-même.
2. Bien que l'école reste l'instrument privilégié de l'action apostolique de La Salle, les lasalliens s'ouvrent à d'autres formes d'enseignement et d'éducation adaptées aux besoins de chaque époque et de chaque pays. Plus que l'école, considérée comme un champ d'action exclusif, c'est l'éducation qui nous motive, dans ses multiples facettes et modalités, tout particulièrement l'éducation chrétienne.

CHAPITRE V
LES DERNIERS TEMPS

Le Chapitre général de 1986, suivant les directives ecclésiastiques de l'époque⁴⁴, procéda à une révision de la Règle qui, en finale, supposait de la réécrire complètement. Le texte normatif précédent de l'Institut, approuvé en 1967, n'était en vigueur qu'à titre expérimental depuis dix-neuf ans.

En ce qui concerne la formule de consécration, la Règle de 1986 n'introduisait qu'une double variante, mais d'une grande importance : changer le nom des deux vœux spécifiques des Frères, pour revenir en quelque sorte, à la tradition originelle de l'Institut. Ainsi, le vœu du « *service des pauvres par l'éducation* » a été rebaptisé « *association pour le service éducatif des pauvres* », récupérant, dans une dénomination très proche de l'originale, ce vœu qui constituait depuis toujours le noyau primordial des premières formules de consécration. Les choses n'en restèrent pas là, car le cinquième vœu de « *fidélité à l'Institut* », qui était encore récent, est revenu à sa plus ancienne dénomination, recouvrant ainsi le nom de vœu de « *stabilité dans l'Institut* », que devraient également professer tous les Frères, qu'ils soient de vœux temporaires ou perpétuels. D'autre part, à côté de la Bulle d'approbation, l'expression précédente « *Règles et constitutions* » a été remplacée par celle de « *la Règle* », nouvelle dénomination qu'a acquise à partir de 1986 le livre normatif fondamental de la vie des Frères⁴⁵.

L'avant-dernier Chapitre général⁴⁶, réuni au printemps 2007, a de nouveau introduit des nouveautés significatives dans la formule de consécration des lasalliens, bien que, comme cela s'est toujours produit chaque fois qu'il y a eu des changements, il en a conservé la structure fondamentale de quatre paragraphes héritée des débuts de l'Institut.

Le premier de ces changements a pris vigueur sur une proposition du Frère John Johnston, ancien Supérieur général de l'Institut, qui a exprimé à l'assemblée du Chapitre à quel point, selon lui, notre formule de

⁴⁴ En 1983, le nouveau code du droit canon, en vigueur aujourd'hui avait été publié, et l'Église devait corriger les règles adoptées *ad experimentum* après le Concile pour les adapter aux nouvelles prescriptions canoniques. Cela mit fin dans les instituts de vie religieuse à la longue période d'essai qui a suivi la tenue de Vatican II.

⁴⁵ Cf. *Règle des Frères des Écoles chrétiennes*, Maison générale, Rome, 1987, article 25, pp. 39-40.

⁴⁶ Le dernier Chapitre général de l'Institut s'est tenu à Rome au printemps 2014 ; le prochain est prévu pour 2021.

consécration est « splendide et théologiquement profonde »⁴⁷. Ce que le Frère John suggéra, et qui a été ensuite accepté presque à l'unanimité par les capitulants, fut d'ajouter au début du deuxième paragraphe ces quatre mots qui s'étaient perdus au fil des ans. Ainsi, là où jusqu'à présent, on lisait « moi, [nom du Frère], promets de m'unir et de demeurer en société », il faudrait lire à nouveau « moi, [nom du Frère], promets et fais vœu de m'unir et de demeurer en société ». Le seul objectif de ce changement était de se rapprocher davantage de la formule primitive, maintenant que du point de vue canonique, il n'y avait aucune objection pour le faire ; de cette manière, l'Institut faisait écho aux recherches les plus récentes sur la spiritualité lasallienne, qui le recommandaient. Une fois cette modification approuvée, le deuxième paragraphe de la formule était beaucoup plus proche de celui de 1694, ce qui signifiait du point de départ de cette Société des Écoles chrétiennes, alors devenue l'Institut lasallien.

Mais les capitulants de 2007 n'en sont pas restés là. Ils ont introduit un autre changement très simple mais fondamental. À savoir, modifier l'ordre dans lequel les vœux apparaissent dans la formule de la profession, de sorte que le premier à être proclamé soit le quatrième vœu, d'association pour le service éducatif des pauvres, puis les autres, dans l'ordre déjà connu, celui de stabilité venant en dernier.

Après toutes ces modifications, la formule de consécration actuellement utilisée à l'Institut est la suivante:

Très Sainte Trinité, Père, Fils et Saint Esprit, prosterné dans un très profond respect devant votre infinie et adorable majesté, je me consacre tout à vous pour procurer votre gloire, autant qu'il me sera possible et que vous le demanderez de moi.

Et, pour cet effet, je... promets et fais vœu de m'unir et de demeurer en société avec les Frères des Écoles Chrétiennes qui se sont associés pour tenir ensemble et par association les écoles au service des pauvres, en quelque lieu que ce soit que je sois envoyé et pour y faire ce à quoi je serai employé, soit par le Corps de la Société, soit par ses Supérieurs.

⁴⁷ *Bulletin de l'Institut*, N° 251, p. 46.

C'est pourquoi, je promets et fais vœu d'association pour le service éducatif des pauvres, de stabilité dans l'Institut, d'obéissance, de chasteté, et de pauvreté, conformément à la Bulle d'approbation et à la Règle de l'Institut.

Je promets de garder ces vœux inviolablement pendant (... ans) toute ma vie. En foi de quoi, j'ai signé.

Fait à... ce...

*Signature*⁴⁸...

La décision du dernier Chapitre général en ce qui concerne la formule de consécration est, comme on l'a dit, fidèle à notre tradition la plus ancienne et originelle, et récupère quelque chose que nous avons perdu dans les aléas de l'histoire. Mais, en même temps, elle rejoint les préoccupations de la théologie de la vie religieuse la plus récente, qui attache beaucoup plus d'importance à la consécration en soi, qu'à sa manifestation concrète qu'en sont les vœux⁴⁹.

Non seulement cela. Les modifications apportées correspondent également à une autre intuition importante de la théologie postconciliaire de la vie religieuse. Parce que le « quatrième vœu », c'est-à-dire, pour nous, celui *d'association pour le service éducatif des pauvres*, a acquis une importance capitale dans la réflexion la plus récente sur les religieux de vie apostolique. Les théologiens actuels sont convaincus que ce quatrième vœu est la manifestation la plus claire du charisme fondateur d'une congrégation

⁴⁸ Cette formule a été officiellement approuvée par la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique le 9 janvier 2008 et a été officiellement communiquée aux lasalliens, dès que l'on en a eu connaissance.

⁴⁹ « Pendant longtemps, les trois vœux ont constitué le noyau et le schéma de la théologie classique de la vie religieuse. Cependant, un certain silence les a enveloppés dans la théologie plus récente de la vie religieuse. Dans le meilleur des cas, la référence aux vœux est souvent accompagnée d'observations très critiques et de bien des questions [...] Les vœux ne constituent pas le noyau essentiel de la vie religieuse. L'essence de toute vie chrétienne est l'amour » ; FELICÍSIMO MARTÍNEZ, *Situation actuelle et les défis de la vie religieuse*, Institut théologique de la vie religieuse, Gasteiz-Vitoria, 2004, p. 65-73. Sans être aussi clairs que ce spécialiste dominicain bien connu, d'autres théologiens actuels s'expriment de la même manière. En revanche, il ne serait pas difficile de retracer dans nos documents institutionnels postconciliaires - Règle et Déclaration - le reflet de ces conceptions, mais ce n'en est pas ici l'endroit ...

religieuse apostolique. D'une part, il recueille ce qu'il y a de plus spécifique et de plus particulier, ce qui lui est véritablement propre, qui distingue cet institut religieux des autres ; et, d'autre part, il le guide dans la mission concrète que Dieu et l'Église lui confient. Le quatrième vœu devient ainsi le noyau fondamental de toute la vie d'un institut apostolique, la source d'où il puise sa vie concrète, ses préoccupations, ses projets, les critères d'évaluation de sa fidélité, des nouveaux objectifs et projets, du dynamisme de son renouveau, de l'adaptation de son charisme aux temps nouveaux, etc.⁵⁰

Le quatrième vœu marque et donne une orientation particulière à la vie entière du religieux apostolique : à sa prière, à sa vie communautaire, à sa mission, à sa manière de gouverner, à sa spiritualité, à sa formation. Le quatrième vœu, très précisément, colore de façon particulière les autres vœux, qui doivent être vécus en parfait accord avec ce quatrième vœu ; parce que, par exemple, la chasteté d'un bénédictin ne peut être la même que celle d'un Frère de La Salle; ou la pauvreté d'un franciscain, celle d'un jésuite; ou l'obéissance de ce dernier, celle d'une sœur combonienne ou hospitalière. Ainsi, pour chaque institut apostolique, le quatrième vœu est très précieux et doit donc être analysé et traité de façon responsable et prudente.

Le fait que notre quatrième vœu soit devenu, après le dernier Chapitre général, celui que le Frère prononce en premier en lisant sa formule de consécration, doit être interprété dans la ligne de ce que nous venons de commenter, c'est-à-dire qu'il a été placé là pour souligner qu'il a un lien direct avec notre charisme fondateur, qu'il est celui qui nous caractérise le plus, qui nous indique où se trouve notre mission propre et qui donne un ton particulier à toute la vie du Frère : à la prière, la fraternité, la conversion, au dévouement à l'école et envers les enfants, aux autres vœux, à la structure et au gouvernement de l'Institut, à la formation, etc.

Malgré tout ce que nous avons commenté - et en exagérant sûrement trop le caractère littéral de la formule -, on pourrait dire que, pour un Frère de La Salle, le nombre de vœux est passé de cinq à six ; car le premier d'entre eux, qui figure au deuxième paragraphe, est un vœu d'association et d'union avec les Frères, alors que les cinq déjà connus sont au troisième paragraphe :

⁵⁰ Voir à ce propos, par exemple, IGLESIAS I., "Cuarto voto", en APARICIO A. – CANALS J. M. (editores), *Diccionario Teológico de la Vida Consagrada*, Publicaciones Claretianas, Madrid, 1989, et toute la bibliographie spécialisée qu'apporte l'auteur.

un vœu d'association pour le service éducatif des pauvres, qui était jadis en quatrième position, auquel se sont ajoutés les quatre autres dans une formulation inchangée. Il me semble qu'un tel raisonnement serait plutôt forcé, car les deux premiers vœux, ceux qui font référence à l'association, sont très semblables, presque identiques. Par conséquent, ne serait-il pas plutôt correct de parler de cinq vœux, même si l'association est répétée deux fois, sous deux formulations différentes? Ce pourrait être le cas, mais nous n'atteindrions pas la substantifique moelle du changement introduit par le Chapitre général de 2007.

Parce que, à mon avis, compte tenu de ce que nous avons expliqué jusqu'à présent, ainsi que du schéma littéraire de la formule proposée, c'est-à-dire de sa division en paragraphes et de leur contenu spécifique, il serait plus approprié de parler d'un vœu fondamental unique, exprimé au deuxième paragraphe de la formule comme explication de ce qui est dit au premier. En d'autres termes, le seul vœu essentiel et fondamental pour les Frères de l'Institut serait le vœu d'association et d'union avec les autres lasalliens ... qui se sont réunis pour tenir ensemble et par association des écoles au service des pauvres ... en allant où que ce soit où ils seront envoyés et pour y faire le travail qui leur sera confié.

Ensuite, comme explication encore plus concrète de ce vœu primordial, au troisième paragraphe, les cinq vœux connus s'énumèrent à partir de celui d'association, pour souligner l'influence qu'il exerce et la lumière qu'il projette sur les autres engagements. L'association vient d'abord non parce qu'elle est plus importante que les quatre autres vœux, mais parce que si nous ne la prenons pas en compte, nous risquerions de mal interpréter les autres vœux et, par conséquent, de fausser la consécration lasallienne dans son intégralité.

En tout cas, et pour empêcher l'accessoire de nous cacher le fondamental, je crois que le plus beau résumé du contenu de la formule de consécration lasallienne, et aussi le plus fidèle aux données de l'époque de la fondation qui nous sont parvenues, est celui qui présente en elle les trois figures clés de la vie du Frère: Dieu, les autres lasalliens et les enfants. Notre consécration est une consécration faite À Dieu, qui nous appelle, AVEC nos Frères, qui ont ressenti le même appel et essaient d'y répondre avec la même générosité que nous, et POUR les enfants et les jeunes dans le besoin, qui sont l'horizon que Dieu place sur notre chemin, la raison fondamentale pour lancer un

processus aussi complexe que celui qui pousse une personne à s'associer à d'autres lasalliens pour s'engager dans la mission de l'Institut des Écoles Chrétiennes⁵¹.

Ces trois prépositions À, AVEC et POUR sont fondamentales dans notre consécration et dans notre vie, et si l'une d'entre elles vient à défaillir, tout s'écroule. Notre Règle actuelle le dit clairement: « Chaque Frère s'efforce d'intégrer dans sa personne les dimensions constitutives de sa vocation : la consécration à Dieu comme religieux laïc (préposition À), le ministère apostolique d'éducation, spécialement auprès des pauvres (préposition POUR), et la vie communautaire (préposition AVEC) »⁵². Une vie parfaitement intégrée, authentiquement lasallienne, dans laquelle Dieu, les autres Frères et les enfants et les jeunes, en particulier les plus démunis, interviennent à leur manière.

Pour approfondir le texte et réfléchir

Contexte historique

1. Revoyez attentivement, dans votre propre expérience, ce que ces dernières années ont signifié dans la vie des lasalliens : les nouveautés qui s'y découvrent dans le domaine de la mission, dans celui de la vie et de la spiritualité partagées entre les Frères et les laïcs lasalliens, dans celui de la collaboration avec d'autres institutions ecclésiales.
2. Cela vous encourage-t-il d'énumérer les caractéristiques que la vie d'une personne doit posséder pour pouvoir la qualifier, en toute légalité, de bon lasallien ou de bonne lasallienne ?

⁵¹ Le Frère ANTONIO BOTANA l'explique plus amplement dans le *Bulletin de l'Institut*, N° 250, pp. 7 ss.

⁵² Article 12.

Pour approfondir le texte

1. Le Frère John Johnston, Supérieur général de l'Institut entre 1986 et 2000, a estimé que la formule de consécration lasallienne, qui nous est donnée dès les premiers jours de la fondation, est « splendide et théologiquement profonde ». Êtes-vous d'accord avec cet avis? Quels sont les aspects que vous aimez le plus, que vous jugez les plus significatifs, les plus intéressants?
2. La dernière modification de la formule de consécration des Frères vise à souligner l'importance du « quatrième vœu » des Instituts apostoliques qui, dans le cas de La Salle, est celui de « l'association pour le service éducatif des pauvres ». Essayez de trouver dans les explications précédentes les raisons pour lesquelles ce quatrième vœu est aussi important pour les Instituts comme celui de La Salle. Pensez-vous que la formulation concrète qui présente actuellement le quatrième vœu lasallien répond de manière adéquate à ce que l'on peut en attendre ? Ou, à votre avis, vaudrait-il mieux la modifier, raccourcir cette formulation, la compléter, la préciser ...? Essayez de justifier votre réponse.
3. Selon les explications précédentes, la consécration lasallienne ou, si on préfère, l'engagement lasallien, est marqué par trois prépositions indispensables: À, POUR, AVEC. Pourriez-vous expliquer dans vos propres mots ce que signifient ces prépositions, à quoi servent-elles ? Est-ce une bonne synthèse? Ajouteriez-vous ou supprimeriez-vous un aspect?

Clés de l'identité lasallienne

1. « L'association pour le service éducatif des pauvres » résume les préoccupations fondamentales de l'engagement lasallien. Cette expression, qui coïncide avec celle du vœu fondamental lasallien, signifie qu'en réponse à l'invitation de Dieu qui les envoie dans sa vigne, les lasalliens s'associent pour répondre efficacement aux besoins éducatifs et catéchétiques des enfants et des jeunes défavorisés.

CHAPITRE VI
QUELQUES POINTS CLAIRS

Afin de commencer à récapituler nos réflexions, rappelons-nous quelles préoccupations fondamentales nous ont poussés à les lancer. Il s'agissait d'analyser les différentes formules des vœux des Frères de La Salle tout au long de leur histoire, pas n'importe comment, mais sur la base d'un critère bien défini. Parce que, comme hypothèse de base, nous étions convaincus que « l'essentiel de la consécration lasallienne, ce que sont et doivent être les disciples de La Salle, est contenu dans ces formules de consécration : Dieu, les autres lasalliens - c'est-à-dire la communauté —, l'école, les pauvres, la radicalité du don... »⁵³. Par notre travail, nous voulions ensuite faire la clarté pour mieux comprendre notre identité de disciples de La Salle et pouvoir ainsi décider plus clairement ce que les lasalliens doivent être et faire, pourquoi nous devons le faire et comment il faudrait le faire.

Il est évident que les Frères de La Salle trouveront dans ces textes de profession des résonances très particulières, car les formules de vœux successives ont été composées en pensant exclusivement à eux. Mais, même en reconnaissant ce rôle particulier des religieux dans la formule de consécration lasallienne, nous n'avions pas l'intention dans ces lignes de faire référence seulement aux Frères des Écoles Chrétiennes, mais à tous les lasalliens, même s'ils n'ont signé aucune profession, promesse ou engagement de ce style. Parce que nous parlons d'identité lasallienne fondamentale ; c'est-à-dire des traits caractéristiques qui font d'une personne un lasallien et rien d'autre, des aspects fondamentaux qui distinguent les lasalliens des non-lasalliens.

Lorsque nous prononçons les vœux, il semble que nous voulons automatiquement effrayer ceux qui ne les professent pas. À notre avis, cette attitude serait une erreur; et la formule elle-même se charge de donner plus que suffisamment d'arguments pour justifier une telle affirmation. Car bien avant que les vœux n'y apparaissent, nous avons une vision splendide du travail d'évangélisation dans les écoles chrétiennes, de son sens profond et de la manière concrète par laquelle les lasalliens doivent le mener à bien ; ces données constituent comme les piliers inébranlables de l'identité lasallienne fondamentale. Nous nous référons surtout, comme c'est logique, aux aspects les plus apostoliques et missionnaires, mais pas seulement; car de l'analyse des différentes formules des vœux on peut également tirer de

⁵³ Page 2 de ce Cahier MEL.

précieuses indications sur la communauté lasallienne, par exemple, qui doit être, à la base, une communauté de mission, ou sur l'esprit de foi et la relation des lasalliens avec le Dieu-Trinité qui les appelle, les envoie et les sauve.

De plus, comme nous l'avons vu, ce sont des fondations essentielles qui sont demeurées relativement intactes au fil des siècles. Car ce qui a été le plus modifié dans les formules des vœux, c'est précisément la manière concrète d'exprimer ces piliers inébranlables de l'identité lasallienne ; par exemple, à travers les vœux religieux successifs de ces associés lasalliens de la première heure que sont les Frères. Mais les jalons incontournables de l'identité lasallienne, qui servent notamment à justifier le succès plus ou moins grand des différentes options adoptées, ont gardé dans les formules de consécration une constance admirable, au milieu de tant de remous à l'intérieur et à l'extérieur de l'Institut.

En conséquence, à partir de l'étude attentive de l'évolution des formules de vœux lasalliennes, on devrait pouvoir obtenir, sans aucun doute, des informations abondantes et totalement garanties sur notre identité lasallienne la plus profonde et la plus originale. Et cela, à n'en pas douter, est vital pour tous les lasalliens, qu'ils soient religieux ou non. Car si tous les lasalliens ne sont pas nécessairement Frères, loin de là, il est essentiel que tous connaissent clairement les caractéristiques fondamentales qui les caractérisent en tant que tels.

Voyons donc quels pourraient être certains de ces piliers fondamentaux de l'identité lasallienne et comment ils apparaissent dans les différentes formules de consécration. Commençons par la structure éditoriale invariable de la formule.

Profitant du cadre littéraire en trois paragraphes - plus un quatrième, auquel nous n'avons pas prêté attention dans cette étude -, qui dès les débutsont présenté la formule de consécration des lasalliens et synthétisé avec audace tant de changements au long de plus de trois siècles, nous pourrions conclure que si le troisième paragraphe de la formule a fait l'objet de modifications constantes, le deuxième a été moins touché, même si, au début, il a aussi varié, et le premier paragraphe est resté pratiquement inchangé depuis 1694; ou même, depuis 1691, si nous acceptons l'hypothèse d'interprétation basée sur l'esprit de foi lasallien que nous avons expliquée en son temps⁵⁴.

⁵⁴ Cf. les pages 15-17 de ce Cahier MEL.

Nous avons également mis en évidence, au début de notre analyse⁵⁵, l'existence d'un certain ordre de priorité, non d'importance, entre les trois paragraphes des formules, de sorte que le deuxième explique ce qu'expose le premier et le troisième ce qui le précède, c'est-à-dire le deuxième paragraphe; et, par conséquent, en poussant la logique du raisonnement, ainsi que le premier.

En liant les deux faits, il n'est pas difficile d'accepter que les lasalliens aient toujours compris leur mission selon les termes du premier paragraphe de leur formule de consécration, c'est-à-dire qu'ils ont toujours voulu travailler pour procurer la gloire de Dieu, Père, Fils et Esprit, avec une générosité absolue et en essayant d'être fidèles à sa volonté divine.

Si nous en venons à ce formidable pont lasallien entre le mysticisme et l'histoire qu'est l'esprit de foi, décrit sous cette belle métaphore lorsque nous avons expliqué la formule de la profession de 1694⁵⁶, nous pourrions même préciser en quoi consiste la « gloire de Dieu » pour les lasalliens. Parce que le vœu héroïque, au lieu de « *procurer la gloire de Dieu* », expression permanente dans toutes les formules de la profession lasallienne à partir de 1694, proposait « *pour procurer de tout notre pouvoir et de tous nos soins l'établissement de la Société des Écoles chrétiennes* », une phrase suivie de quelques indications qui pourraient être considérées comme des versions archaïques de « *autant qu'il me sera possible et que vous le demanderez de moi* » de la formule de 1694 et suivantes⁵⁷.

Dans tous les cas, il y a un point fondamental qui ne fait aucun doute : les lasalliens ont une vision transcendante de leur existence et de leur mission. Bien que son activité pratique présente, certes, une forte dimension de service humanitaire et social, l'institution lasallienne ne pourra jamais être considérée comme une simple multinationale de l'éducation⁵⁸. Les raisons fondamentales de son existence et les objectifs premiers de son action doivent toujours être de nature religieuse et transcendante. Car ce à quoi

⁵⁵ Cf. les pages 7, 16-18 de ce Cahier MEL

⁵⁶ Cf. les pages 16-18 17-18 de ce Cahier MEL.

⁵⁷ Cf. les pages 7-8 de ce Cahier MEL, en les comparant aux pages 15-16 de ce même Cahier.

⁵⁸ Combien de fois l'ai-je entendu commenté par mon excellent ami le Frère Pedro Arrambide, que Dieu le prenne en sa gloire! Il connaissait bien les organismes humanitaires.

visent les lasalliens n'est, en somme, rien d'autre que « *procurer la gloire de Dieu* », en étendant son Royaume, même si, en certaines circonstances, cet élément lasallien fondamental doit parfois rester quelque peu voilé.

Bien entendu, cette conviction fondamentale ne devra jamais être défendue ou développée avec intransigeance, jusqu'à atteindre des conclusions trop hâtives, affirmées sur la base d'arguments non fondés ; mais il faut toujours la présenter, avec la simplicité en rien superficielle de sa signification⁵⁹.

Il va sans dire qu'une telle approche fondamentalement religieuse de l'institution lasallienne a des conséquences pratiques très importantes, non seulement en ce qui concerne les buts et objectifs que poursuivent les lasalliens, mais également en ce qui concerne les critères et les méthodes avec lesquels ils doivent les développer, et le genre de comportement qu'ils doivent manifester. Mais tout cela serait trop long à expliquer et ce n'en est pas le lieu approprié.

Concentrons-nous maintenant sur le deuxième paragraphe. Dès le début, il y a eu des éléments qui en ont progressivement disparu, d'autres qui sont restés intacts au milieu des transformations et certains qui ont alterné des périodes de présence et d'absence. Dans ceux qui ont disparu, les plus évidents sont les aspects de radicalité : ne pas quitter l'institution même s'il ne reste que les seuls trois profès, ou vivre, le cas échéant, de pain et d'eau, ou d'aumône, éléments très fermes en 1691, quelque peu réduits en 1694 et déjà inexistant dans la formule de 1726⁶⁰. Parmi les éléments qui sortent et qui entrent dans le texte de la formule, le plus évident est « *je promets et fais vœu* » qui, commencé ainsi, est devenu « *je promets* » simplement, pour revenir récemment à ce qu'il était : promesse et vœu⁶¹.

⁵⁹ Le Chapitre général de 2000 a promu la formation - et a donc admis cette possibilité - de groupes de réflexion pour « partager le charisme lasallien avec des éducateurs et des jeunes d'autres religions » ; *Circulaire 447* du 1^{er} octobre 2000, proposition 2, p. 8. Cela pourrait signifier que lorsque nous parlons d'une conception transcendante de la vie et de la mission lasalliennes, nous ne devrions pas nous en tenir exclusivement à l'univers catholique, ni même au cadre plus large du christianisme en général. L'expérience semble confirmer, en effet, qu'à partir de sensibilités religieuses non chrétiennes, la mission lasallienne peut être vécue avec une authenticité incontestable.

⁶⁰ Comparer dans ce Cahier MEL les pages 7-8, aux pages 15-16, puis aux pages 25-26.

⁶¹ Cf. les pages 32 et 38 de ce Cahier MEL.

Mais si le doute entre promettre seulement ou promettre et faire vœu pouvait poser problème à un moment donné, l'objet de cet engagement a toujours été on ne peut plus clair pour les lasalliens ; ce n'est pas en vain qu'ils ont toujours fait vœu ou promis de « [s']unir et demeurer en société » ou « de tenir ensemble et par association les écoles », comme il apparaît en deux endroits successifs du deuxième paragraphe à partir de 1694 et jusqu'à aujourd'hui⁶². Et, si nous passons au vœu héroïque, nous trouverons également dans le deuxième paragraphe une expression équivalente : « faisons vœu d'association et d'union pour procurer et maintenir ledit établissement »⁶³. Il est donc indiscutable que les lasalliens doivent animer, diriger, promouvoir, maintenir ... leurs écoles chrétiennes « ensemble et par association », c'est-à-dire « unis et associés eux ».

Selon le Frère Michel Sauvage, - comme nous l'avons expliqué plus haut⁶⁴ - cela signifierait que les lasalliens s'acquittent de leur mission commune, d'une part, « ensemble », « unis », regroupés en petites communautés composées de personnes enthousiastes à l'idée d'annoncer l'Évangile aux enfants et aux jeunes pauvres qui les entourent. En pensant précisément à leurs destinataires, ces communautés lasalliennes essaient d'imaginer et de mettre en œuvre des solutions efficaces aux problèmes éducatifs et pastoraux qu'elles détectent sans difficulté, car elles sont particulièrement sensibles à ces problèmes. Ces solutions s'inscrivent dans l'esprit général qui anime tous les lasalliens mais qui, en même temps, s'adaptent parfaitement aux conditions locales, à leurs particularités et leurs conditions concrètes. De plus, dans leur action, ces lasalliens manifestent un profond sentiment d'appartenance à une institution bien plus large et ambitieuse du point de vue apostolique : l'Institut.

Parce que, en plus de s'unir en communautés locales, les lasalliens travaillent également « en association », c'est-à-dire en formant des réseaux interconnectés bien plus larges, qui permettent d'ajouter de manière coordonnée les actions lasalliennes spécifiques des différents lieux à l'action générale du reste des lasalliens, de sorte que la mission lasallienne commune avance peu à peu partout. Ce grand réseau final, que serait l'association lasallienne, aurait besoin de la contribution généreuse et concrète des communautés lasalliennes locales, mais en même temps, il les enrichirait

⁶² Cf. les pages 15-16; 25-26; 38-39 de ce Cahier MEL.

⁶³ Cf. la page 8 de ce Cahier MEL.

⁶⁴ Cf. les pages 19-21 de ce Cahier MEL.

d'objectifs, d'idées, de critères, de ressources de différents types, d'enthousiasme. Par conséquent, par sa devise pratique bien connue « ensemble et par association », tous les lasalliens donnent et tous reçoivent.

C'est dans ce grand réseau apostolique que constitue l'association lasallienne que l'affirmation du deuxième paragraphe, qui figure déjà dans la formule de la profession de 1694, prend tout son sens et va rester - avec des phrasés quelque peu différents mais un contenu très similaire - à ce jour, d'aller « *en quelque lieu que ce soit que je sois envoyé et pour y faire ce à quoi je serai employé, soit par le Corps de la Société, soit par ses Supérieurs*⁶⁵ ». Et si l'on a été pris par la mission et l'enthousiasme lasalliens, il faut être prêt à bouger pour agir là où l'institution lasallienne en a besoin. Cela sera discerné plus spécifiquement par ceux qui seront à ce moment à la tête du réseau, et même, si nécessaire, par le « Corps » de l'Institut, en étudiant les modalités de son action ; bien que les procédures ne manquent certainement pas⁶⁶.

Le troisième paragraphe de nos textes de consécration est celui qui a le plus changé, et il n'est pas du tout impensable qu'il continuera à le faire dans un proche avenir. Ces modifications fréquentes seraient en quelque sorte une conséquence des caractéristiques de ce troisième paragraphe, destiné à exprimer plus en détail ce que les deux paragraphes précédents énoncent de façon plus générale. Peut-être pour la même raison, depuis 1694 – dans la formule de 1691, le vœu était expliqué dans le deuxième paragraphe – cette recherche de concrétisation pratique a toujours consisté à prononcer une série de vœux déterminés, qui ont changé dans leur formulation et leur ordre au cours du temps. En ce sens, ce troisième paragraphe peut intéresser bien plus les Frères, en tant que religieux qui font la profession canonique de certains vœux, que les lasalliens en général, que la simple mention du mot « vœu » pourrait déjà rebuter, les empêchant de poursuivre leur réflexion.

⁶⁵ Cf. les pages 26 et 38-39 de ce Cahier MEL.

⁶⁶ À ce moment précis de l'histoire des disciples de La Salle, parler de l'Institut a encore tout son sens ; c'est pourquoi nous l'avons introduit sans réticence dans notre réflexion. Mais il est évident qu'à mesure que les différentes possibilités pratiques de l'association lasallienne vont se clarifier et se développer - certaines aujourd'hui, nous ne les imaginons probablement même pas -, nous devons réfléchir à ce grand réseau de l'association lasallienne de manière très différente, et concevoir des modèles, des structures et des expressions applicables à la nouvelle réalité lasallienne. Ensuite, à l'intérieur de ce grand réseau lasallien, nous devons rechercher le lieu qui correspond le mieux à ce que nous connaissons aujourd'hui sous le nom d'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes, ou d'autres institutions de la vie religieuse, telles que les différentes congrégations de Sœurs lasalliennes.

Malgré cela, même si l'on comprend et accepte cette possible réaction des lasalliens qui ne sont pas religieux, il est possible d'insister sur un détail de l'évolution du troisième paragraphe qui peut intéresser tout le monde. Nous nous référons à ce que l'on pourrait appeler un mouvement de « retour » aux sources qui s'est produit récemment pour ce paragraphe. Parce que, si dans les premiers textes de profession l'association occupait sans aucun doute la place d'honneur parmi les vœux et les promesses prononcés par les lasalliens⁶⁷, à partir de 1726, puis pendant deux siècles et demi, elle va subir un processus de perte de présence et de marginalisation dans les formules de vœu lasalliennes qui attire l'attention⁶⁸. C'était l'époque où les Frères voulaient mettre en évidence, avant tout, le caractère d'une entrée officielle dans la vie religieuse que signifiait leur consécration, leur « profession religieuse » ; par conséquent, ils ont donné la priorité à ce qu'on appelle les « vœux de religion ». Mais, avec l'invitation du Concile Vatican II à revenir à l'Évangile et aux sources originales des institutions religieuses, et l'encouragement des conclusions surprenantes sur le Fondateur et les premiers Frères auxquelles parvinrent les grands spécialistes de l'histoire et de la spiritualité lasalliennes, un mouvement que nous pourrions appeler « de marche arrière » fut promu, dans le but de mieux comprendre comment on concevait la vie et la mission lasalliennes aux origines de la fondation.

La première cristallisation de cette réaction de retour aux origines interviendra en 1967, avec la réaffirmation de la validité des vœux spécifiques de l'Institut et le changement de nom du quatrième vœu des Frères : au lieu du vœu « *d'enseigner gratuitement* » on adoptera celui de « *service éducatif des pauvres*⁶⁹ ». Avec cette décision, on gagnait une bataille contre le caractère littéral des statuts immuables, et même contre la casuistique quelque peu insipide que ce vœu avait soulevé à différents moments de l'histoire de l'Institut, pour entrer dans les domaines de la fidélité à l'esprit qui l'avait fait naître. Si dans les nouvelles conditions socio-économiques dans lesquelles évoluaient les œuvres lasalliennes, il n'était pas toujours possible de s'occuper

⁶⁷ Cette déclaration serait valable pour le vœu héroïque et la formule 1694; cf. page 8 de ce Cahier MEL, le deuxième paragraphe du vœu héroïque ; et à la page 16, les deuxième et troisième paragraphes du texte de 1694.

⁶⁸ Il y a ceux qui parlent même de disparition de l'association, une déclaration que, comme nous l'avons indiqué, nous ne partageons pas du tout ; cf. pages 27 à 28 de ce Cahier MEL.

⁶⁹ Cf. les pages 34-35 de ce Cahier MEL.

des élèves sans rien leur demander, l'attitude fondamentale devant accompagner les actions des lasalliens n'avait en rien changé : les lasalliens devaient servir les pauvres ; c'était primordial pour eux.

Ce n'était en rien une nouveauté ; déjà la première Règle des Frères le proclamait sans ambiguïté dans ses premières lignes : « La fin de cet Institut est de donner une éducation chrétienne aux enfants, et c'est pour ce sujet qu'on y tient les écoles [...] Ç'a été dans la vue de procurer cet avantage aux enfants des artisans et des pauvres, qu'on a institué les écoles chrétiennes »⁷⁰.

Une seconde cristallisation, sans doute plus importante, a lieu deux décennies plus tard, dans la Règle de 1986, avec un nouveau changement de nom pour ce même quatrième vœu des Frères, qui s'appellera désormais « *association pour le service éducatif des pauvres* »⁷¹. Avec cette modification, on récupérait quelque chose de très précieux pour la mission et la vie des lasalliens, qui s'était perdu dans les méandres de l'histoire dès 1726. La nouvelle dénomination du quatrième vœu reliait directement les lasalliens à leur tradition séculaire, en même temps qu'elle les canalisait avec précision pour mieux remplir la mission confiée à son grand réseau apostolique et pour la mener à bien avec les mêmes convictions apostoliques que celles des premiers lasalliens.

Le point final de cette grande « opération retour-aux-origines » fut mis en 2007 par le Chapitre général des Frères, qui décida de modifier l'ordre des vœux en plaçant en premier celui qui était jusqu'alors en quatrième place⁷². Avec cela, « *l'association pour le service éducatif des pauvres* » était à nouveau au premier plan des préoccupations des lasalliens, comme un phare qui illumine de sa lumière particulière toute leur vie et leur action apostolique. En effet, c'est à partir de lui que le reste des aspects de la vie lasallienne devait être interprété et déployé ; parce que toute la vie lasallienne avait toujours été orientée de manière à faciliter l'association pour le service éducatif des pauvres.

⁷⁰ *Œuvres complètes...*, RC 1,3, 1,5, p. 3. Au moins à partir de 1705: cf. *CL 25*, pp. 16-17.

⁷¹ Cf. les pages 37 de ce Cahier MEL.

⁷² Cf. les pages 38-41 de ce Cahier MEL.

Pour approfondir le texte et réfléchir

1. Dans le texte que vous venez de lire, on affirme que : « Tous les éléments essentiels de la consécration lasallienne, ce que sont et doivent être les disciples de La Salle, sont contenus dans les formules de consécration ». Maintenant que vous les connaissez mieux, êtes-vous d'accord avec cette affirmation ? Étayez votre réponse.
2. Voici une autre affirmation du texte : « l'institution lasallienne ne pourra jamais être considérée comme une simple multinationale de l'éducation ». Qu'en pensez-vous ? Êtes-vous d'accord avec cette affirmation ? Expliquez un peu votre pensée.
3. Comment justifiez-vous ce mouvement de retour aux origines - en utilisant la même expression du texte - qui s'observe dans les changements produits dans les versions les plus récentes des formules des vœux ? Dans l'explication générale ci-dessus, vous pouvez trouver quelques indices.
4. Commentez quelques indications sur la mission spécifique des lasalliens que l'on peut découvrir dans les formules de consécration.
5. Faites ressortir quelques critères de la communauté lasallienne que l'on peut saisir à partir des formules de consécration.
6. Selon les formules de profession, quel rôle Dieu joue-t-il dans la vie des lasalliens ? Comment doit-il se manifester de façon concrète ?

Clés de l'identité lasallienne

1. La famille charismatique lasallienne est une association formée de personnes de tous âges et de toutes conditions : pères, mères, religieuses, religieux, prêtres, jeunes, professeurs, enseignants, professionnels, anciens élèves lasalliens, etc. La raison fondamentale qui pousse ces personnes à s'associer et à former la famille lasallienne est l'intérêt pour la vie et le travail de saint Jean-Baptiste de La Salle, en qui, ils en sont convaincus, s'est manifesté de façon palpable l'amour de Dieu pour les pauvres et l'abondance de la force de son Esprit pour transformer l'histoire. La famille lasallienne actualise aujourd'hui l'action charismatique de La Salle et de ses premiers disciples.

2. Les caractéristiques incontournables de tout membre de la famille lasallienne sont : la culture assidue d'une vie intérieure sérieuse et profonde, qui l'unit au Dieu qui l'a élu et envoyé ; le contact fréquent avec la vie et l'œuvre de saint Jean-Baptiste de La Salle et de son Institut ; l'appartenance active à une communauté dans laquelle tous les lasalliens partagent la vie, la spiritualité et la mission ; et l'engagement généreux dans une mission d'amour qui apporte le Royaume de Dieu aux pauvres.

CHAPITRE VII

EN CONCLUSION : COMME DES FOURMIS ET DES ARAIGNÉES ENTHOUSIASTES

La Règle primitive des Frères s'ouvrait par une phrase extrêmement significative: « L'Institut des Frères des Écoles chrétiennes est une société dans laquelle on fait profession de tenir les écoles gratuitement »⁷³. Après la lecture attentive des différentes formules de consécration utilisées par les Frères de La Salle tout au long de leur histoire, il convient de reconnaître le succès de cette phrase en tant que synthèse descriptive de ce que les lasalliens ont fait à cette époque des débuts. Bien que, pour être plus fidèles au contenu précis de cette profession et à l'évolution qu'elle a subie au cours des siècles, il conviendrait de compléter cette définition par plusieurs détails importants.

Tout d'abord, il serait intéressant de noter que la source de toutes ces préoccupations en faveur des enfants et des jeunes pauvres n'est autre que le désir de « procurer la gloire de Dieu ». C'est-à-dire que les lasalliens considèrent leur mission comme un moyen de faire grandir le Royaume de Dieu dans le monde, en particulier parmi les enfants et les jeunes les plus pauvres. Parce que, selon les paroles du Fondateur lui-même adressées, entre autres, à tous les lasalliens, Dieu lui-même « vous a destinés pour annoncer à ces jeunes plantes les vérités de l'Évangile et leur procurer des moyens de salut qui soient à leur portée »⁷⁴. Les lasalliens se sentent donc comme le psalmiste possédés par le zèle de la maison de Dieu⁷⁵, qui les appelle et les envoie pour qu'ils soient « ambassadeurs et ministres de Jésus-Christ »⁷⁶ ; et ils répondent par un don inconditionnel, se mettant au service du Royaume de façon généreuse et enthousiaste.

Ensuite, puisque dans la règle primitive on mentionnait, on ne peut plus clairement, la gratuité scolaire, il est essentiel de comprendre ce concept important pour les tout premiers lasalliens, qui accordaient beaucoup plus de pertinence à l'attitude avec laquelle ils devaient développer leur mission qu'à ses aspects strictement économiques et comptables. Pour eux, la gratuité signifiait ne rien demander aux élèves, bien sûr ; mais, en plus, la gratuité lasallienne était avant tout une invitation impérieuse à la générosité absolue, au don total, à l'enthousiasme irréprensible de répandre l'Évangile parmi les pauvres. Parce que pour les lasalliens, le plus important a toujours été la

⁷³ *Œuvres complètes...*, RC 1,1, p. 3.

⁷⁴ *Œuvres complètes...*, MR 193,3,1, p. 464.

⁷⁵ Cf. Psaume 69,10; cité dans l'Évangile de Jean 2,17.

⁷⁶ *Œuvres complètes...*, MR 195,2,1, p. 466.

personne qui se trouve devant eux, l'enfant qui reçoit leur instruction, le jeune qui vient à leur école... et non la situation économique plus ou moins précaire de sa famille ou la situation financière souvent angoissante de la communauté ou de l'œuvre. Comme dirait le Fondateur⁷⁷, « un entier désintéressement » de la part du lasallien lui-même, une complète décentralisation par rapport à son petit monde, à ses intérêts légitimes, à ses préoccupations et ses attirances, afin de se donner complètement à la personne des pauvres, ce qui pour le lasallien représente sans aucun doute, la seule chose qui compte vraiment.

Enfin, la mission lasallienne se caractérise également par la manière concrète dont elle est menée : « ensemble et par association », avec des lasalliens agissant « unis et associés ». La communion entre les lasalliens est donc un élément incontournable de leur manière particulière d'agir ; le Chapitre général de 2007 l'a rappelé, à sa manière, en se faisant l'écho des recommandations de récents documents du magistère ecclésial : « la communion est missionnaire et la mission est pour la communion [...] La communion entre les Frères est source et fruit de la mission que nous réalisons »⁷⁸. Une communion qui donne naissance à des communautés apostoliques locales, entrelacées au sein d'une organisation coordonnée bien plus large.

Pour utiliser des mots plus symboliques, reprenant l'image de Pablo Richard, les lasalliens doivent adopter « la stratégie des fourmis et des araignées. La force des fourmis réside dans leur nombre et dans leur action coordonnée. Les araignées tissent des toiles. Aujourd'hui, on ne construit plus de grandes structures de pouvoir verticales, mais des réseaux où tout le monde est 'en réseau', interconnecté et interdépendant »⁷⁹. C'est ainsi que les lasalliens doivent travailler si nous voulons être fidèles à notre tradition la plus authentique et la plus dynamique : comme des fourmis et des araignées enthousiastes à l'idée d'amener le Royaume de Dieu dans les écoles pour la jeunesse pauvre.

⁷⁷ « Votre profession vous engage d'apprendre aux enfants la science du salut, et vous êtes obligés de le faire avec un entier désintéressement »; *Œuvres complètes...*, MF 108,2,2, p. 352.

⁷⁸ *Circulaire 455*, du 15 septembre 2007, pp. 23.25, citant deux extraits de *Christi fideles laici* 32, dont un apparaît également dans *Vita consecrata* 46.

⁷⁹ RICHARD PABLO, "La fuerza del Espíritu. Religión y Teología en América Latina", dans *Nueva Sociedad*, 136 (mars-avril 1995), pp. 128-141; cité en VARIOS, *Religiosos Hermanos hoy. Don para la Iglesia y la sociedad*, Publicaciones Claretianas, Madrid, 2011, pp. 63-64.

Pour approfondir le texte et réfléchir

1. Selon la conclusion de l'étude que vous venez de lire, comment les lasalliens doivent-ils comprendre cette première intention fondamentale exprimée dans le premier paragraphe des formules de profession : « Pour procurer votre gloire, autant qu'il me sera possible et que vous le demanderez de moi » ?
2. À la fin de notre étude, nous proposons une explication de la gratuité lasallienne qui va bien au-delà des simples restrictions économiques. Pouvez-vous la résumer de manière simple et compréhensible ? Êtes-vous d'accord avec cette vision des choses ? Étayez votre réponse.
3. Comment relieriez-vous « ensemble et par association » qui a caractérisé la mission lasallienne depuis les premiers jours de la fondation aux différentes stratégies des fourmis et des araignées proposées dans la métaphore des dernières lignes de l'étude ?

Clés de l'identité lasallienne

1. Certains aspects fondamentaux qui ont toujours caractérisé la mission lasallienne ressortent clairement dans la formule de profession lasallienne, quelles que soient les différentes versions concrètes adoptées par celle-ci au cours des siècles. Parmi eux, trois se distinguent: 1. Le fondement transcendant des engagements lasalliens, exprimé dans cette intention de « procurer la gloire de Dieu » qui préside à la formule des vœux ; 2. le caractère chrétien et gratuit des projets éducatifs promus par les lasalliens ; et 3. La manière concrète d'accomplir la mission : par des communautés ministérielles engagées dans un travail local étroitement lié aux autres communautés lasalliennes actives ailleurs, formant ainsi un vaste réseau uni par le sentiment d'appartenance à une œuvre commune, aux racines identiques, au style qui les distingue d'autres projets semblables et poursuivant les mêmes objectifs d'amener le Royaume de Dieu au monde de l'éducation, en particulier chez les enfants et les jeunes défavorisés. En bref, agir « ensemble et par association ».

POUR CONSULTER

- *Œuvres complètes de Saint Jean-Baptiste de La Salle*, Rome, 1993
- BÉDEL HENRI, FSC, *Initiation à l'histoire de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, « Origines : 1651-1726 », Rome, 1994.
- DIVERS AUTEURS, *Thèmes lasalliens. (Trois volumes)*, Frères des Écoles chrétiennes, Rome 1993, 1994 et 1998. On peut y consulter, par exemple les termes : 6. ASSOCIATION, 10. CONSÉCRATION, 65. VŒUX, 78. STABILITÉ, 79. GRATUITÉ.
- *Quelques documents institutionnels de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes* :
 - *Règles et Constitutions*, Frères des Écoles chrétiennes, Rome 1966-1967
 - *Règle des Frères des Écoles chrétiennes*, Rome, 1987
 - *Bulletin de l'Institut*, N.° 250
 - *Bulletin de l'Institut*, N.° 251
 - *Circulaire 447*
- BRUNO ALPAGO, *L'Institut au service éducatif des pauvres*, Études lasalliennes 7, Frères des Écoles chrétiennes, Rome, 2000.
- JOSEAN VILLALABEITIA, *No hagáis diferencia... Consagración y tareas apostólicas en los primeros tiempos del Instituto*, Essais lasalliens N.° 2, Maison Généralice FSC, Rome, 2007.
- LEON LAURAIRE, *La Conduite des Écoles chrétiennes*, Cahier MEL N.° 12, Rome, 2004.
- MICHEL SAUVAGE, « *Pour mieux comprendre l'association lasallienne* », *Lasalliana*, 49, 14-D-115 a 19-D-120, Rome.

L'AUTEUR

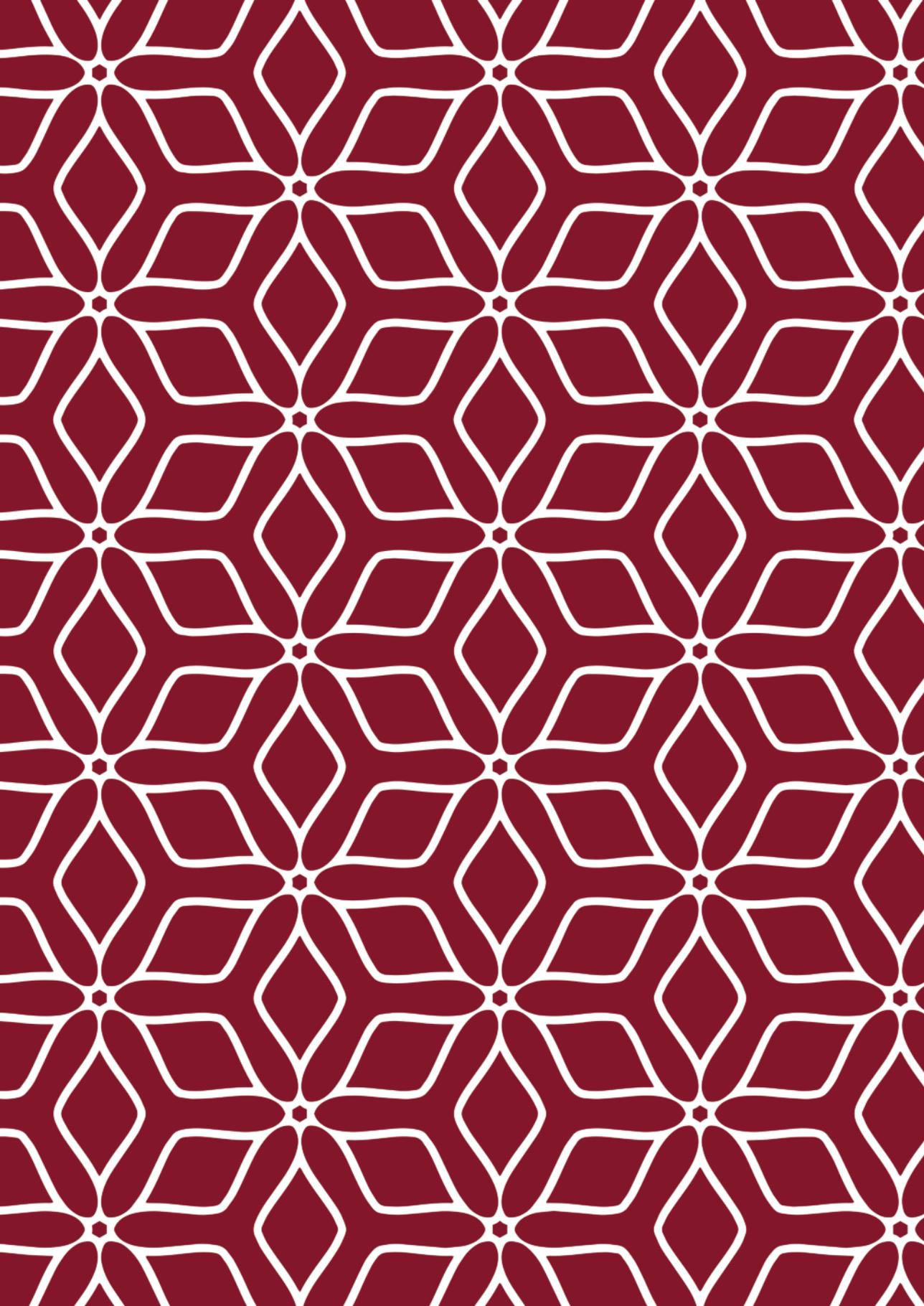
Le Frère Josean Villalabeitia est né à Bilbao (Espagne) en 1955. Dès son plus jeune âge, il fut élève de l'école *Notre Dame du Rosaire*, que les Frères de La Salle avaient dans le quartier de Bilbao à Deusto. Il demanda à devenir Frère enseignant et fit toute sa formation initiale de religieux lasallien dans l'ancien District de Bilbao. Il est diplômé en sciences physiques de l'Université du Pays basque (Espagne), puis d'un doctorat en théologie de l'Université du Latran, à Rome (Italie), avec une thèse sur l'identité des Frères de La Salle intitulée « Une consécration apostolique, une vie intégrée ». Dans sa mission apostolique, il a alterné des activités dans différentes œuvres de son pays natal avec d'autres missions lasalliennes africaines, dans des pays tels que la Guinée équatoriale, le Togo et la Côte d'Ivoire, auxquels il a consacré douze ans de sa vie. Il a publié onze livres sur des thèmes lasalliens et a collaboré à plusieurs autres. Il publie également fréquemment des articles dans différentes revues.

Actuellement, Frère Josean appartient au District d'Arlep (Espagne et Portugal) comme professeur au Centre supérieur d'études universitaires La Salle (CSEULS), à Aravaca (Madrid-Espagne), où il réside en communauté. En outre, il collabore activement à l'animation spirituelle et à la formation de Frères, enseignants et lasalliens de toutes conditions, en Espagne, en Afrique francophone et en Amérique latine.

Contact : javillalabeitia@gmail.com

Table des matières

Introduction	4
1. La formule du « vœu héroïque »	7
2. La formule de profession de 1694	18
3. La formule de profession de 1726	32
4. Un saut de deux siècles et demi	41
5. Les derniers temps	48
6. Quelques points clairs	56
7. En conclusion: comme des fourmis et des araignées enthousiastes	67
Pour consulter	71
L'auteur	73



SIGNUM FIDEI



lasalleorg